



Pays de Maurienne
SAVOIE

CANDIDATURE LEADER 2014-2020

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE



SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

C.A.R - Bât.B - Avenue d'Italie
73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

www.maurienne.fr

TEL. (0)4 79 64 12 48

Fax. (0)4 79 64 46 66

info@maurienne.fr

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE

LE TERRITOIRE ET SA STRATÉGIE	5
-------------------------------	---

CHAPITRE 1. LE PAYS DE MAURIENNE, PRESENTATION ET DIAGNOSTIC	6
--	---

1. <u>Présentation générale du territoire, périmètre et porteur du LEADER Maurienne</u>	6
2. <u>Un territoire de montagne, vulnérable mais riche en diversité et dynamique</u>	7
3. <u>Une économie résidentielle essentiellement basée sur le tourisme</u>	8
4. <u>Une agriculture dynamique à conforter, avec un potentiel de diversification</u>	9
5. <u>Un marché local à exploiter et une « identité Maurienne » à conforter</u>	11
6. <u>Synthèse du diagnostic partagé de territoire</u>	12

CHAPITRE 2. LA STRATÉGIE DU GAL MAURIENNE	13
---	----

1. <u>Au croisement des enjeux de développement du territoire</u>	13
2. <u>Coopération avec les territoires voisins en France et en Italie</u>	15
3. <u>Plus-value du programme LEADER pour le territoire</u>	15

2^{ème} PARTIE

LA GOUVERNANCE	16
----------------	----

1. <u>Processus d'implication des acteurs : une démarche de concertation rythmée et ouverte à l'ensemble des acteurs au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie</u>	17
2. <u>Le Comité de Programmation</u>	18
A. <u>Sa composition</u>	18
B. <u>Son fonctionnement</u>	18
3. <u>Liens et cohérence avec les territoires voisins</u>	19
4. <u>Le suivi et l'évaluation du dispositif</u>	19

3^{ème} PARTIE

LE PLAN D'ACTION	20
------------------	----

1. <u>Fiche Action n° 1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne</u>	21
2. <u>Fiche Action n° 2 : Commercialiser ces produits de montagne en circuits courts</u>	25

3. <u>Fiche Action n° 3 : Sensibiliser la population (locale et touristique) à l'agriculture de montagne et ses produits (Modes de production, Alimentation, Patrimoine culinaire)</u>	29
4. <u>Fiche Action n° 4 : Coopération avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » en Italie</u>	33
5. <u>Fiche Action n° 5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne</u>	36

4^{ème} PARTIE

LA MAQUETTE FINANCIÈRE.....	39
-----------------------------	----

<u>Maquette financière</u>	40
----------------------------------	----

5^{ème} PARTIE

LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME.....	41
---	----

1. <u>Ingénierie :</u>	42
A. <u>Le Syndicat du Pays de Maurienne</u>	42
a) <u>Son organisation</u>	42
b) <u>La structure porteuse de la candidature LEADER Maurienne 2014-2020</u>	42
c) <u>L'équipe technique LEADER : qui anime la démarche et la stratégie</u>	43
B. <u>Le Comité Technique</u>	43
C. <u>Le Comité de Programmation</u>	43
2. <u>Suivi et évaluation</u>	43
3. <u>Communication et diffusion</u>	44

Bibliographie	46
----------------------------	----

Annexes	47
----------------------	----





L'actualité de tous les jours nous conforte dans le sens de proposer à nos populations et à celle du pays de Maurienne, en particulier, une alimentation de territoire issue des produits de notre agriculture de montagne, extensive et raisonnée, dans la mesure où cette offre de proximité reste compétitive sur le marché.

Créer ainsi les conditions et les synergies d'un environnement favorable au développement de cette alimentation devient le cœur de notre programme LEADER.

Nous avons donc souhaité que notre future stratégie s'articule autour de la priorité ciblée suivante :

« valoriser et diversifier l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne »

Fort de notre conviction, nous avons construit collectivement avec les acteurs du Pays de Maurienne et nos partenaires ce dossier de candidature.

Le présent dossier est la traduction d'un engagement collectif, ouvert, raisonné tout en étant responsable de par notre engagement mais aussi raisonnable quant à la portée de notre action.

Il convient d'agir à l'échelle du Pays de Maurienne pour que les effets premiers soient perceptibles et utiles pour les usagers de notre territoire et leur bien-être.

Yves DURBET
Président du Syndicat du Pays de Maurienne



1^{ère} PARTIE

LE TERRITOIRE ET SA STRATÉGIE

Chapitre 1. Le Pays de Maurienne, présentation et diagnostic

1. Présentation générale du territoire, périmètre et porteur du LEADER Maurienne

Le Programme LEADER Maurienne concerne 6 cantons, 7 intercommunalités et 55 communes (sur 62 que compte le territoire – cf périmètre LEADER) situées entre 300 et 3200 mètres d'altitude, sur une étendue de 120 kms. Avec ses 46 000 habitants, la Maurienne représente 30 % du territoire de Savoie et 11 % de sa population (voir Annexes 2, 3 et 14).

Le **Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)**, représente l'ensemble des collectivités territoriales de la vallée. Il est la structure porteuse du programme LEADER.

Créé en 2000 et issu d'une longue tradition de coopération intercommunale, **ce syndicat mixte de projets** détient plusieurs compétences obligatoires sur le territoire de Maurienne :

- 🌈 la gestion et coordination des politiques contractuelles,
- 🌈 le développement économique,
- 🌈 le cadre de vie et la gestion des politiques environnementales,
- 🌈 l'élaboration et le suivi du SCoT,
- 🌈 l'appui technique aux communes pour la gestion des risques et le suivi du lit de l'Arc,
- 🌈 le financement de la Mission Locale Jeunes Maurienne.

Par ailleurs, ses compétences optionnelles portent sur :

- 🌈 l'organisation et gestion des Transports Scolaires,
- 🌈 l'entretien de l'Abattoir de Saint Etienne de Cuines dont il est propriétaire (Plaquette – voir Annexe 13).

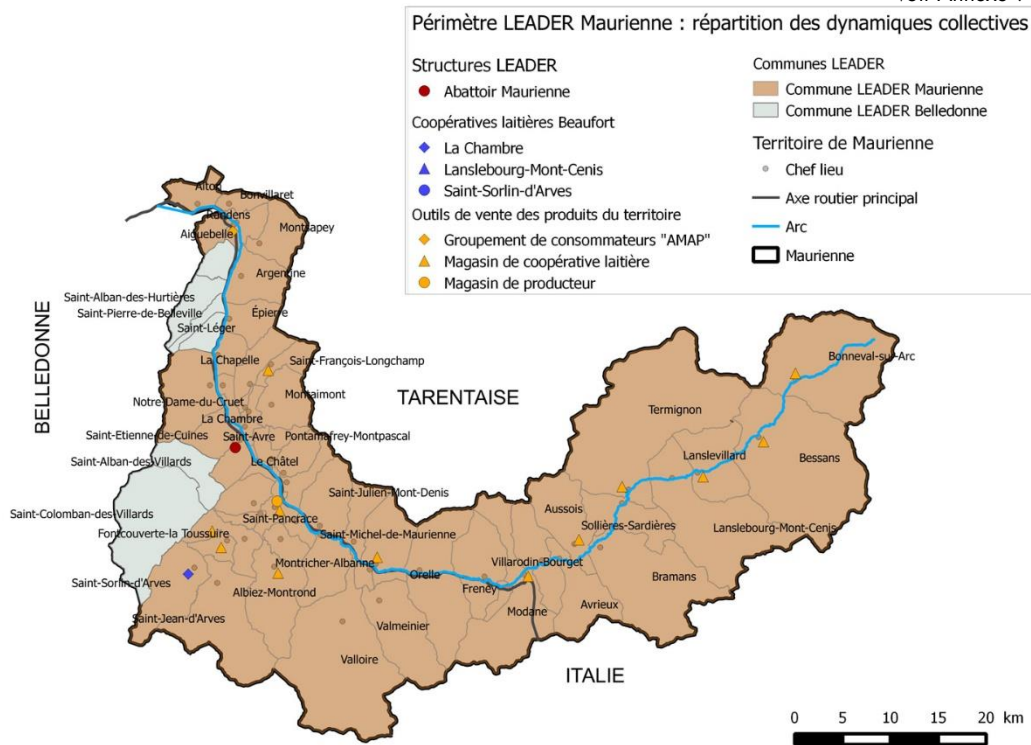
Le territoire de Maurienne s'est engagé depuis 1999 dans une démarche de développement durable en rédigeant une Charte de Pays⁽¹⁾. Ce document, actualisé en 2010, porte l'ambition affichée de *mettre en œuvre un développement global et durable dans une vallée conviviale, à taille humaine* et fixe les grandes orientations opérationnelles, présentées dans le chapitre 2. Ces axes stratégiques sont déclinés dans les programmes d'actions spécifiques puis contractualisés avec les différents partenaires, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Savoie, l'Etat et l'Europe : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, Plan Stratégique Agricole et de Développement Rural, Plan Pastoral Territorialisé, Contrat Territorial de Savoie, Opération collective de Modernisation, Coopération transfrontalière des Hautes Vallées.

L'ensemble de ces démarches a été élaboré collectivement entre élus et acteurs locaux parmi lesquels la société civile représentée par le Comité Local de Développement, les associations d'animation, les représentants de l'environnement, les acteurs économiques et agricoles.

Investi depuis quelques années dans le développement des circuits courts alimentaires, convaincu de la pertinence de donner accès aux produits de qualité issus de ses montagnes à la population tant locale que touristique, **le SPM initie actuellement une réelle réflexion – action autour d'une « stratégie alimentaire de territoire » en lien avec son économie de proximité**. Dans le but de concrétiser cette nouvelle démarche et en s'appuyant sur son expérience LEADER 2000-2006, le SPM a décidé de s'engager dans la candidature d'un LEADER qui s'inscrit en cohérence avec son projet global de territoire pour la période 2015-2020.

Le périmètre du LEADER et le Groupe d'Action Locale Maurienne réuniront 55 communes du Pays de Maurienne qui en compte 62. En effet, 7 communes ont fait le choix d'adhérer au périmètre du LEADER de Belledonne qui intègre une partie du territoire de Maurienne : les communes des Villards et des Hurtières. Au regard de la stratégie retenue par l'Espace Belledonne, celui-ci ouvre des opportunités de développement plus en lien avec les spécificités de leurs territoires.





2. Un territoire de montagne, vulnérable mais riche en diversité et dynamique

La Maurienne est la plus importante des vallées transversales des Alpes françaises (120 kms) : **pays de Haute-Montagne, au relief heurté et au climat rude**, elle correspond au territoire de la Vallée de l'Arc. Elle représente $\frac{1}{3}$ de la surface du département de la Savoie.

D'importantes contraintes géographiques et des aléas climatiques très forts pèsent sur le territoire et ses habitants. La géographie complexe de la vallée est à l'origine des nombreux risques naturels qui influencent l'occupation des sols : avalanches, chutes de blocs, glissements de terrains, crues torrentielles, coulées de boue. Le réseau hydrographique, composé d'une multitude de torrents très actifs alimente la rivière principale de l'Arc et a incité la création d'un réseau d'ouvrages hydroélectriques très dense, avec entre autres, 5 grands barrages dont le Mont-Cenis et 9 centrales d'intérêt national.

La Maurienne a su tirer parti de ces contraintes pour valoriser cette « ressource eau » dont les aménagements font partie de l'histoire collective de la vallée. Ils ont façonné les paysages maurienais et orienté le développement du territoire :

- 🌈 Implantation d'industries lourdes en fonds de vallée (production d'aluminium...),
- 🌈 Irrigation des terres agricoles (autonomie fourragère),
- 🌈 Soutien à l'activité touristique (lacs de montagne, stations de ski...),
- 🌈 Valorisation du patrimoine (Chemins de l'hydroélectricité – Fondation Facim).

L'eau potable en Maurienne est de bonne qualité et conforme aux normes fixées par la réglementation. La présence d'une agriculture orientée vers l'élevage laitier amène à surveiller la pollution organique et bactériologique alors que la pollution par les produits phytosanitaires et les nitrates n'est pas significative. Dans cette zone de montagne, il est nécessaire de tenir compte de l'impact du tourisme sur la consommation d'eau potable et l'assainissement, notamment en hiver avec près de 160 000 lits touristiques.

La forêt en Maurienne couvre 41 500 hectares (taux de boisement de 22 %) dont 77 % sont des forêts publiques (communale et domaniale) et 23 % des forêts privées. Le relief de montagne parfois très marqué entraîne une gestion forestière difficile voire impossible dans certaines zones inexploitable. Les ressources forestières représentent une valeur économique non négligeable pour les communes, elles contribuent à la qualité paysagère de la vallée, nécessaire pour le tourisme et les multiples activités de pleine nature. Elles assurent un rôle important de protection de l'environnement (diversité de la faune et de la flore, milieux naturels remarquables...) et de protection contre les risques naturels.

Toutes ces contraintes de relief et de climat qui s'imposent à la flore et la faune, génèrent cependant une **biodiversité » d'une très grande richesse** : 70 % de la superficie du Parc national de la Vanoise est en Maurienne dont 55 % du cœur de Parc ; 4 zones de protection Biotope (APPB), 8 sites Natura 2000 et 80 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique Floristique et Faunistique. La Maurienne s'est dotée au fil des ans d'une très bonne réputation pour son patrimoine historique et naturel ainsi que pour ses paysages d'exception. Ces ressources sont mises en valeur par l'agriculture et par le tourisme.

Au cœur des Alpes du Nord, ce carrefour alpin regroupe les plus grands cols d'altitude entre la France (Savoie et Hautes Alpes) et l'Italie (Piémont) qui en font un territoire historique de passage :

- 🌈 l'Iseran (2 764 m), col routier le plus haut de l'arc alpin et la Madeleine (1 993 m) vers la Tarentaise,
- 🌈 le Galibier (2 645 m) vers le Briançonnais et les Hautes Alpes,
- 🌈 le Mont-Cenis (2 081 m) vers le val de Suse et l'Italie,
- 🌈 la Croix-de-Fer (2 067 m) et le Glandon (1 924 m) vers l'Oisans et l'Isère.

En plus de son réseau départemental de routes sinueuses de montagne, la Maurienne bénéficie d'une très bonne accessibilité en fond de vallée grâce à l'autoroute A 43 qui relie l'Italie par le tunnel routier du Fréjus et des liaisons ferroviaires régionales, nationales et internationales actuelles et en projet avec le Lyon-Turin Ferroviaire.

Du point de vue de son organisation spatiale, la vallée est une entité diversifiée composée de trois sous-bassins :

- 🌈 **L'entrée de la vallée**, plutôt résidentielle et agricole, entre Aiguebelle et Saint-Rémy de Maurienne, est en partie sous influence des bassins de Chambéry et d'Albertville,
- 🌈 **La moyenne Maurienne**, représente le cœur de la vallée autour du pôle principal de Saint-Jean de Maurienne et des pôles de la Chambre, Saint-Michel de Maurienne,
- 🌈 **La haute Maurienne**, composée de villages de montagne et d'alpages situés dans l'aire du Parc national de la Vanoise, entre Modane, Lanslebourg Mont-Cenis et Bonneval-sur-Arc.

Une structuration verticale témoigne également d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude :

- 🌈 **Le fond de vallée**, sur lequel s'est développée au siècle dernier une industrie lourde fondée sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et de services,
- 🌈 **Les versants résidentiels**, situés en zone de moyenne montagne, qui possèdent des potentialités pour développer l'agriculture et un tourisme « vert »,
- 🌈 **Les zones d'altitude**, traditionnellement vouées à l'élevage et tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de montagne.

Ainsi, avec plus de 90 % de sa superficie (1 976 km²) au-dessus de 700 m d'altitude, la Maurienne présente donc toutes les caractéristiques d'un territoire rural de montagne :

- 🌈 Des activités économiques qui s'appuient sur un tourisme d'hiver et d'été et qui se structure autour d'une armature urbaine de fond de vallée (centres urbains et pôles relais).
- 🌈 Des activités agricoles, sylvicoles et pastorales diversifiées, conditionnées par des contraintes physiques qui influencent l'implantation des activités et des hommes.

3. Une économie résidentielle essentiellement basée sur le tourisme

La Maurienne est riche d'une économie diversifiée : l'industrie, l'agriculture et le tourisme. Ces trois secteurs d'activité structurent le territoire, de par le nombre d'emplois qu'ils génèrent mais aussi par les enjeux historiques et actuels d'aménagement du territoire. La Maurienne d'aujourd'hui, c'est une industrie de fond de vallée, un réseau solide de petites et moyennes entreprises et une forte spécialisation dans le tourisme.

Malgré le déclin progressif de l'industrie (qui représente encore 16 % des salariés en 2012), **la vallée a su se développer en misant sur le tourisme** via les stations de sports d'hiver et d'été, secteur le plus générateur d'emploi, avec 28 % de l'emploi salarié (emplois saisonniers et emplois induits du tourisme). En effet, avec 22 stations de sports d'hiver (avec un total de plus de 160 000 lits touristique en 2014), le tourisme et les loisirs représentent

58 % de la valeur ajoutée des entreprises de Maurienne avec 38 % des établissements et une croissance de 14 % entre 2010 et 2013⁽²⁾. Alors que la fréquentation avait baissé au cours de la première moitié des années 2000 (-8 % entre 2003 et 2007), la tendance s'est inversée depuis avec +6 % de nuitées entre 2007 et 2013⁽³⁾.

Dans une démarche récente orientée vers l'économie de proximité, l'économie du territoire est définie comme « résidentielle » * très fortement tournée vers le tourisme dont dépend l'économie locale⁽⁴⁾. Cette analyse du territoire, au regard des revenus, souligne l'importance du potentiel de captation de richesses qui traduit une forte attractivité de la vallée. Les revenus du tourisme représenteraient en effet 46 % des revenus du territoire, tant les revenus produits par le territoire que les revenus produits ailleurs et dépensés sur le territoire.

* Economie résidentielle : économie de flux qui se compose de différents types de revenus qui viennent de l'extérieur : dépenses touristiques, pensions retraites, revenus fonciers et revenus « dortoir ». Etude IMPL, février 2014.

Entre tourisme, grands groupes industriels, commerce et artisanat, il existe un tissu de PME-PMI performantes qui développent des produits et services. Parallèlement, le taux de création d'entreprises en vallée est un des plus élevés en Rhône-Alpes, ce qui montre l'existence d'une dynamique d'entrepreneuriat.

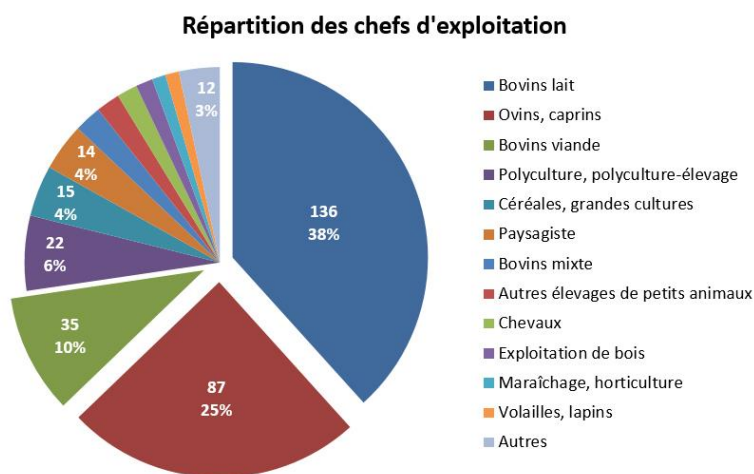
Avec 168 artisans, le secteur alimentaire est plus important en Maurienne qu'au niveau départemental⁽⁵⁾. Il représente 15 % des entreprises artisanales contre 10 % en Savoie, en s'articulant autour de 3 familles de métiers : métiers de bouches (38 %) nécessitent une qualification professionnelle, plats à emporter (11 %), restauration (48 %). L'Agro-alimentaire, dont les denrées ont besoin d'un conditionnement, ne représente que 3 % des entreprises alimentaires. Ce secteur subit une forte dépendance au tourisme, 57 % des artisans exercent une activité saisonnière et 75 % ont un chiffre d'affaire lié au tourisme. Enfin, on observe un cloisonnement des professionnels dans le secteur Agro-alimentaire limitant ainsi la valorisation collective des produits et des savoirs-faire (Agriculture, Artisanat, Commerce).

Dans ce contexte où les acteurs du secteur alimentaire sont répartis sur l'ensemble du territoire et où un réel potentiel de consommation existe, la place des circuits courts dans l'économie locale prend tout son sens. Il apparaît cependant nécessaire de disposer d'une offre agricole locale en adéquation avec les exigences des artisans alimentaires.

4. Une agriculture dynamique à conforter, avec un potentiel de diversification

L'agriculture de Maurienne est une activité incontournable de la vallée avec 355 exploitants en 2013. Outre son importance économique, l'image qu'elle véhicule par ses productions de qualité, par son authenticité et par son action sur le paysage, fait d'elle un atout pour la Maurienne qu'il est important de protéger et valoriser.

L'élevage reste l'activité principale, avec une dominance de l'élevage bovin laitier qui regroupe 38 % des exploitants ainsi qu'une proportion importante de systèmes ovin/caprin avec 25 % des exploitants.⁽⁶⁾



Source : MSA, 2013

La filière « bovin lait » doit son dynamisme aux différents signes de qualité présents sur le territoire dont l'IGP **tomme de Savoie** (Indication Géographique Protégée) mais surtout l'AOP Beaufort (Appellation d'Origine Protégée) qui concerne plus de 90 % des producteurs de lait du territoire et qui conserve sa typicité⁽⁷⁾. D'autres transformations fromagères, bien que plus marginales, sont spécifiques du territoire et participe à son image montagne : Bleu de Termignon, Bleu de Bonneval, fromages de chèvre et de brebis.

Avec son « produit phare » qu'est le Beaufort, la **production laitière en Maurienne peut être considérée comme une ressource territoriale à conforter** du fait de son histoire (AOC depuis 1968), de son organisation collective et de sa valorisation au sein du territoire.



Dimension spatiale	→ zone AOP Beaufort en Maurienne : 24 communes, 5 cantons sur 6
Dimension historique	→ production laitière traditionnelle, AOC Beaufort depuis 1968
Dimension humaine	→ exploitations de petite taille → 3 coopératives, 97 producteurs
Dimension économique	→ 14 magasins de ventes des coopératives → progression du marché Beaufort de +15 % depuis 2001
Dimension culturelle	→ agriculture de montagne, pâturage d'alpage
Dimension identitaire	→ produits de montagne, qualité, émergence d'une « identité Maurienne »
Dimension patrimoniale	→ mode de production à taille humaine, races bovines spécifiques (Tarine, Abondance), gastronomie traditionnelle, fermes d'alpage
Dimension touristique	→ gastronomie locale, authenticité, événements et animations thématiques, visite de fermes, rencontres
Dimension environnementale	→ biodiversité, entretien des pâturages, qualité des paysages, maîtrise de la propagation des forêts

La filière ovine joue un rôle important de par son cheptel en augmentation de 25 % depuis les 5 dernières années et de par **l'organisation de circuits courts pour la valorisation d'agneaux de montagne**. En effet, la micro filière ovine savoyarde connaît une forte croissance : +60 % d'agneaux abattus dans l'abattoir de proximité de Maurienne en 6 ans (6 500 agneaux en 2013). Elle implique une quarantaine d'acteurs locaux : environ 30 éleveurs sur 87 ; 2 grossistes et 6 bouchers sur 15, répartis sur tout le territoire ainsi qu'une grande et moyenne surface.

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) est propriétaire de l'abattoir de la vallée construit en 1998. Implanté à St-Etienne-de-Cuines, il est seul abattoir à proposer à l'année un service d'abattage pour la production ovine. Son fonctionnement et sa gestion sont délégués à une société d'exploitation gérée par les éleveurs (coopératives laitières, GDA, GIDA), les bouchers et par le Syndicat du Pays de Maurienne. Le volume d'animaux abattus a fortement diminué depuis 1999 du fait des arrêts d'activité des bouchers qui valorisaient les bêtes locales. Il est important de redynamiser l'abattage des bovins, pour stabiliser le tonnage, répondre à une demande sociétale et éviter de compromettre la valorisation d'agneaux en circuits courts qui connaît une forte croissance. Une réflexion – action est menée actuellement en collaboration avec les éleveurs pour la mise en place d'une filière « Viande de Pays de Maurienne et à l'échelle des Savoie une marque « Agneaux des Pays de Savoie » est en émergence.

Malgré une prédominance de l'élevage laitier, on constate une **augmentation de productions diverses plus spécifiques** comme le maraîchage, l'aviculture, l'héliciculture, l'apiculture, les plantes aromatiques, les petits fruits, le safran, la vigne... En plus de contribuer à l'aménagement du paysage agricole et à la reconquête des espaces forestiers, ces activités récentes et innovantes permettent **d'élargir la gamme de produits agro-alimentaires de la vallée**, même si l'offre n'est pas encore adaptée à la demande. La quasi-totalité de ces agriculteurs assurent de la vente directe (sur la ferme, marchés, magasins de producteurs pour certains...)

Cette diversification suppose la compétence et la combinaison bien souvent difficile de trois métiers : producteur, transformateur et vendeur. De plus en plus d'agriculteurs souhaitent mettre en place une activité de diversification mais ne maîtrisent pas toujours les implications de ces nouveaux métiers. Par ailleurs, la problématique de main d'œuvre dans ces activités est encore plus importante que dans les autres secteurs de production.

L'agriculture de montagne en Maurienne n'a pas la capacité de fournir en masse des produits alimentaires du fait des contraintes structurelles auxquelles elle doit faire face. Cependant, elle bénéficie d'une forte capacité à fournir des produits différenciés et de qualité qui répondent aux attentes des consommateurs tant locaux qu'en séjour.

Des initiatives sont en cours et restent à accompagner, des filières sont à conforter, les circuits courts sont à consolider pour viser des effets multiplicateurs et répondre aussi à une demande locale croissante.

5. Un marché local à exploiter et une « identité Maurienne » à conforter

Les **produits agro-alimentaires de Maurienne bénéficient d'une bonne image sur le territoire**, tant la production fromagère plus ancrée (Beaufort, Tomme...) que les productions récentes plus spécifiques (safran, vin, volaille, escargots, miel...). En parallèle, les **tendances actuelles de consommation** s'orientent vers « donner plus de sens » avec une éthique environnementale et sociale, « consommer mieux » avec de la qualité, et « consommer local » avec de la proximité. **Les consommateurs sont de plus en plus en demande de produits locaux**, tant les consommateurs résidents qui se soucient de l'origine des produits alimentaires au quotidien que les consommateurs vacanciers qui aspirent à connaître les cultures culinaires typiques. Cette préférence pour le local s'applique d'ailleurs aussi pour d'autres produits de territoire notamment issus de l'artisanat. C'est le cas du couteau Opinel qui est un produit historique phare de Maurienne.

Cette combinaison de facteurs crée les **conditions d'un réel potentiel de marché local pour les produits agro-alimentaires de Maurienne**. Cependant les filières ne sont pas encore suffisamment organisées pour l'exploiter même si une **démarche de circuits courts alimentaires est initiée** à travers des réseaux d'acteurs qui commencent à se structurer.

L'association « **Maurienne dans l'assiette** » créée en 2011 en est l'illustration. Issue d'un projet de valorisation de l'agriculture et de la gastronomie locale, l'association regroupe aujourd'hui 35 membres restaurateurs, gérants de refuges, bouchers, producteurs fermiers, coopératives laitières de Maurienne autour de l'objectif de mettre en valeur le patrimoine culinaire et les produits locaux de notre vallée. L'adhésion à l'association implique le respect d'une charte de qualité, en particulier sur les aspects liés au travail en circuits courts et à la valorisation de recettes ou produits du territoire. Ce réseau de professionnels initie des opérations de sensibilisation ou de formation et favorise en son sein les collaborations entre ses membres (Brochure « Maurienne dans l'Assiette » – voir Annexe 12)



D'autres initiatives de vente directe existent et méritent d'être soutenues pour donner plus d'ampleur aux circuits courts sur le territoire (1 magasin de producteurs, 1 AMAP, 3 magasins de coopératives). D'autres partenariats spontanés s'organisent notamment avec les grossistes en viande et atelier de découpe. **Ces liens entre producteurs, restaurateurs et/ou consommateurs se mettent en place mais restent encore timides et peu lisibles.**

Pour certains « produits phares » de Maurienne, la disponibilité potentielle de l'offre (volume, saisonnalité, qualité) est en adéquation avec les exigences des restaurateurs et des artisans alimentaires (offre de fromages, agneaux de montagne). Ce n'est pas forcément le cas pour les autres produits de plus petite niche qui subissent les problématiques de faible volume de production et de saisonnalité. Le défi vise à orienter la production vers plus de transformation et la communication sur l'authenticité.

En plus de contribuer à une alimentation de qualité, les produits locaux s'intègrent à l'identité du territoire de par leur lien avec l'environnement naturel de montagne, les traditions parfois oubliées de la vallée et pour certains leur nouveauté. Cependant, cette « **identité Maurienne** » est **insuffisamment mise en avant** et reste encore trop modeste. A titre d'exemple, si le Beaufort est un produit phare du territoire, les consommateurs, surtout extérieurs, ne savent pas forcément qu'il est produit en Maurienne. Pour mieux promouvoir ces produits, il apparaît nécessaire de **mettre en place une meilleure identification des produits du territoire** et une communication plus efficace tout en tenant compte des marques ou labels existants (ex : marque Savoie).

Enfin, des actions en faveur de la valorisation des produits locaux sont organisées un peu partout sur le territoire pour sensibiliser la population tant résidente que touristique mais elles restent trop souvent isolées. Une mise en

cohérence et une multiplication de ces actions à l'échelle de la vallée pourraient renforcer l'identité Maurienne (exemple : « La Maurienne le goût et vous » organisé par le SPM en 2012 – voir Annexe 10)

Ainsi, les tendances actuelles de consommation plus « responsable », l'apparition de nouveaux produits agricoles ou transformés de la vallée et l'organisation plus fréquente d'animations ciblées sur les produits locaux sont autant d'éléments à combiner pour encourager la propension à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité⁽⁴⁾ et renforcer la stratégie globale de développement du Pays de Maurienne.

6. Synthèse du diagnostic partagé de territoire

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Un territoire de montagne : richesse des ressources environnementales, culturelles, patrimoniales avec une identité forte 🌈 Un territoire tourné vers le tourisme été et hiver avec un potentiel de marché 🌈 Des initiatives d'économie de proximité («yatou-maurienne.com») 🌈 Une agriculture de montagne dynamique avec un produit phare = zone AOP Beaufort 🌈 Des filières organisées : fromages et agneaux de montagne 🌈 Existence d'un abattoir de proximité 🌈 Nouvelles installations avec des productions plus innovantes, une tendance à la diversification de la production du territoire 🌈 Des dynamiques d'acteurs : acteurs engagés dans la valorisation des produits alimentaires locaux et de la gastronomie typique : partenariats de filières et pour la commercialisation 🌈 Emergence d'actions structurantes de mise en place de circuits courts 🌈 Connaissance du contexte historique, sociologique : études déjà menées 	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Contraintes liées aux conditions géographiques et climatiques 🌈 Saisonnalité du marché pour les produits locaux (tourisme d'hiver et d'été) 🌈 Implication insuffisante des acteurs du tourisme (centres de vacances, résidences) 🌈 Manque de lisibilité des produits Maurienne 🌈 Des productions de niche pas suffisamment structurés, avec de faible volume. 🌈 Difficultés d'installation pour de nouvelles cultures (foncier...) 🌈 Peu de relation avec des intermédiaires / fournisseurs locaux 🌈 Encore peu d'organisation pour l'approvisionnement local / démarches isolées, au cas par cas 🌈 Difficultés d'acheminement / logistique / peu de lieux de vente 🌈 Manque de données précises sur le potentiel et les retombées économiques des circuits courts
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> 🌈 S'appuyer sur la forte demande de la population locale et touristique 🌈 S'appuyer sur la tendance à la diversification de l'agriculture et à la consommation de produits locaux. 🌈 Utiliser les possibilités de vente tout au long de l'année 🌈 Approfondir la connaissance sur l'approvisionnement local : identifier les comportements, les freins et besoins 🌈 Soutenir les organisations de producteurs et appuyer les réseaux d'approvisionnement local existants (logistique) 🌈 Initier les réflexions d'approvisionnement local pour la restauration collective 🌈 Améliorer la visibilité / communication des produits locaux auprès des consommateurs (quels produits de Maurienne, où les trouver ?...) 🌈 Rapprocher producteurs et opérateurs de la vente indirecte 🌈 Pouvoir proposer un panier de produits issus du territoire 🌈 Sensibiliser les consommateurs aux produits locaux et à l'intérêt de consommer local 	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Une dépendance à la fréquentation touristique dans le futur 🌈 Une offre pas toujours en adéquation avec la demande grandissante (volume et saisonnalité) 🌈 Une production locale insuffisante et soumise aux conditions climatiques de montagne 🌈 Une forte concurrence de produits « importés » sur le territoire (y compris marque Savoie) 🌈 Gamme de produits insuffisante pour couvrir tous les besoins alimentaires quotidiens

Chapitre 2. La stratégie du GAL Maurienne

1. Au croisement des enjeux de développement du territoire

La thématique de l'alimentation est une entrée transversale et récente pour le développement du territoire. Le montage de la stratégie LEADER Maurienne a été l'occasion de rechercher et définir les articulations entre les différentes politiques territoriales dans cette nouvelle perspective. En s'appuyant sur les ressources existantes et les dynamiques d'acteurs émergentes, la stratégie du GAL va contribuer au développement économique et social de la vallée, en apportant des réponses à la croisée des enjeux du territoire.

Les orientations stratégiques du Pays de Maurienne restent les références centrales ⁽¹⁾ :

- 🌈 Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement
- 🌈 Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités
- 🌈 Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne
- 🌈 Renforcer le lien social dans la vallée et proposer à tous les habitants des services de qualité, accessibles au plus grand nombre
- 🌈 Développer et renforcer la cohérence de la communication dans et sur la vallée

Les enjeux agricoles et forestiers retenus en lien avec la production agro-alimentaire locale ⁽⁸⁾ :

- 🌈 Optimiser la valorisation des produits en développant la commercialisation en circuits-courts
- 🌈 Le foncier, un enjeu de restructuration

Les enjeux de l'économie de proximité retenus en lien avec la diversification et la consommation alimentaire ⁽⁴⁾ :

- 🌈 favoriser la diversification du modèle de développement du territoire en encourageant la redynamisation des activités productives concurrentielles
- 🌈 encourager la propension à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité

Pour mettre en œuvre une stratégie alimentaire sur le territoire, la priorité du GAL est de :

**Valoriser et diversifier
l'offre alimentaire de montagne du Pays de Maurienne**

En s'appuyant sur une agriculture organisée et sur des produits phares, cette stratégie met l'alimentation au cœur d'une démarche de valorisation des ressources du territoire. Le Beaufort, l'agneau de montagne - et l'Opinel - sont considérés comme des produits marqueurs identitaires à partir desquels il est possible de diversifier les productions locales (maraichage, vignes, volailles) et d'élargir le panier de produits transformés (ex : confiture, charcuterie...).

Un accompagnement du travail en réseau d'acteurs existants et une construction de circuits courts mieux structurés doivent permettre à la population tant locale que touristique de consommer des produits de qualité, issus du territoire et vendus localement.

La stratégie alimentaire intègre également les aspects de santé, nutrition et environnement (gaspillage, valorisation des déchets) qui seront développés au cours de la mise en œuvre du LEADER dans le cadre des actions de sensibilisation.

La mobilisation des acteurs autour d'intérêts concrets et partagés ainsi que l'ancrage du LEADER dans l'économie locale va permettre de réunir tous les ingrédients pour renforcer l'identité du territoire et favoriser l'innovation.

Ainsi, la stratégie du GAL Maurienne reflète la convergence des politiques locales et répond à 2 enjeux complémentaires. Elle se décline en 4 axes stratégiques et 5 fiches actions présentés dans le schéma suivant :

Valoriser et diversifier l'offre alimentaire montagne du Pays de Maurienne

Priorité

Enjeux

Créer les conditions et les synergies favorables au développement d'une « alimentation de territoire »

Conforter les liens économiques et sociaux pour créer de la valeur ajoutée sur le territoire

Axes stratégiques croisés

CONFORTER

Une agriculture de montagne diversifiée et respectueuse de l'environnement

STRUCTURER

Des circuits courts structurés pour une économie de proximité plus dynamique

CONSTRUIRE

Des réseaux d'acteurs comme vecteur de consommation, de coopération et d'innovation

CULTIVER

Une « identité Maurienne » pour une alimentation de qualité

Fiches Actions

Production et transformation des produits alimentaires de montagne

Commercialisation de ces produits de montagne en circuits courts

Sensibilisation de la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits

Coopération avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » en Italie

Animation et fonctionnement du GAL Maurienne

Principales réussites attendues

- Une gamme de produits locaux plus large
- Installation de nouveaux agriculteurs
- Création d'outils de transformation collective et/ou individuelle (végétale et animale)
- Renouvellement de l'offre alimentaire locale

- Augmentation des volumes de produits locaux vendus localement
- Une logistique adaptée aux produits locaux et à ses particularités (volumes, saisonnalités, typicité...)
- Actions de sensibilisation, animations culturelles à l'échelle vallée sur le thème de « l'alimentation de territoire »

- Réalisation d'actions conjointes avec d'autres territoires LEADER
- Des rencontres entre acteurs des deux territoires, partages d'expériences constructifs
- Intégration des connaissances acquises dans les initiatives de la Maurienne (ex : variétés anciennes de montagne, arboriculture, viticulture...)

Le LEADER Maurienne s'intègre principalement dans l'enjeu régional lié à la mise en place d'une « stratégie alimentaire de territoire ». Il est à noter que le lien entre la stratégie alimentaire du territoire et les thématiques forestières ne sont pas directement visibles. Cependant, des passerelles peuvent se créer entre le volet économique de la stratégie du LEADER, qui le rattache à l'enjeu régional de « territorialisation des économies rurales » et des perspectives d'actions en faveur de l'artisanat de la filière bois.

2. Coopération avec les territoires voisins en France et en Italie

Le Pays de Maurienne mène depuis plusieurs années des projets de coopération avec l'Italie voisine (réseau culturel, éducation à l'environnement, implantations d'entreprise, valorisation des ressources forestières...). Cette coopération transfrontalière permet de rapprocher les actions et les habitants de territoires limitrophes qui partagent une histoire et les mêmes spécificités de territoire montagne. Les rapprochements entre acteurs apportent un gisement nouveau d'idées et d'expériences, une plus-value pour chaque territoire et un terrain favorable à l'innovation dans les actions conjointes.

Une collaboration se dessine avec le GAL Escarton e Valli Valdesi qui couvre une partie de la zone montagne de la Région Piémont (Vallée de Suse, Val Sangone et les vallées du Pinerolese). Une première rencontre a eu lieu en Italie en octobre 2014 avec la Présidente, la directrice et l'animatrice du GAL. (Voir Annexes 7 et 8)

Le lien entre les stratégies LEADER des deux GAL apparaît clairement ciblé sur la valorisation des produits locaux à travers les circuits courts alimentaires. Les actions conjointes envisagées portent sur :

- 🌈 L'approche filière : en France la filière agneau de montagne, en Italie avec les anciennes variétés de pommes et de poires du Piémont
- 🌈 Les difficultés d'implication des acteurs du tourisme (résidences de tourisme, centres de vacances) dans la valorisation et l'approvisionnement en produits locaux
- 🌈 L'organisation des producteurs autour d'une identification des produits d'une vallée (marque « produit de la vallée de Suse »)

3. Plus-value du programme LEADER pour le territoire

Le programme LEADER tel que défini par le GAL en construction sur le territoire va occasionner un travail concret sur la thématique alimentaire qui jusque là était traitée de manière isolée ou sectorielle. La thématique alimentaire se trouve au croisement de toutes les stratégies de développement engagées sur le territoire. Son aspect transversal va favoriser la création de plus de liens entre acteurs pour une plus grande résonance sur le territoire.

La plus-value du LEADER Maurienne sera visible si :

- 🌈 Le GAL Maurienne représente une entité de référence, une force de proposition et un vivier d'innovation
- 🌈 L'offre de produits alimentaires Maurienne est bien identifiée et correspond aux exigences de qualité (normes, Santé et Environnement)
- 🌈 Des circuits courts alimentaires sont pérennisés grâce à des partenariats de distribution
- 🌈 La gamme et le volume de produits issus du territoire et vendus localement augmentent
- 🌈 Les partenariats et les actions de coopération ont apporté une réelle force de changement
- 🌈 L'identité Maurienne est reconnue et appropriée par la population et les acteurs du tourisme







2^{ème} PARTIE

LA GOUVERNANCE

1. Processus d'implication des acteurs : une démarche de concertation rythmée et ouverte à l'ensemble des acteurs au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie


Les différentes phases de mobilisation ont contribué à dégager une stratégie de territoire propre à la Maurienne. Les propositions ont pu ainsi être discutées et arbitrées dans une logique de confrontation positive des visions et attentes de chacun. Ce travail collectif a permis d'obtenir un consensus sur la définition de la priorité ciblée et de son intérêt général pour le Pays de Maurienne.

Les différentes étapes et modalités d'implication des acteurs pour la définition de la stratégie LEADER

-  **Les réflexions territoriales effectuées en amont de la candidature LEADER :**
Les travaux préalables à la candidature, notamment dans le cadre du groupe de réflexion du Conseil Local Développement « Agriculture, Tourisme et Environnement » (CLD), d'une part, ou encore dans la définition du plan d'actions de la formation IMPL en 2014 « Agir en faveur de son économie de proximité », d'autre part, ont permis à des acteurs originaires de différents secteurs professionnels et géographiques de se croiser, d'échanger et de concevoir une vision commune sur l'Agriculture, le Développement rural ou encore l'Alimentation.
-  **La mise en place d'un groupe projet :** composé du Vice-président en charge de l'Agriculture et de la Forêt au Syndicat du Pays de Maurienne, d'agents du Syndicat du Pays de Maurienne (Directrice, Chargée de mission « Actions Transfrontalières », Chargée de mission « Contrat de Pays » et Chargée de mission « Circuits Courts Alimentaires »).
Ce groupe fut chargé de suivre l'état d'avancement de la candidature, de communiquer et d'animer la concertation. En effet, ce dernier s'est réuni plusieurs fois afin de définir les modalités de concertation, d'échanger sur le contenu, d'aborder les aspects opérationnels et financiers du futur LEADER.
-  **La mobilisation des élus pour l'élaboration de la candidature :** le programme européen LEADER 2014-2020 a été présenté aux élus du Comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne les 9 juillet, 16 et 30 octobre 2014. Le principe de candidature au programme LEADER et le contenu de la stratégie ont été validés. Les Communautés de Communes du Pays de Maurienne ont été mobilisées et sensibilisées, à plusieurs reprises, aux enjeux que constituent la candidature LEADER pour le Pays de Maurienne (6 août 2014 - voir Annexe 11).
-  **La définition d'une stratégie LEADER partagée avec les acteurs locaux :** deux assemblées de concertation (30 juillet et 10 octobre 2014) ont été organisées afin d'associer les acteurs privés à la définition de la stratégie : "Valoriser et diversifier l'offre alimentaire montagne du Pays de Maurienne". Au total, une soixantaine de personnes ont participé à ces séances de concertation (1/4 d'élus et 3/4 d'acteurs privés). Ces réunions furent l'occasion de partager le diagnostic du territoire en s'appuyant sur les réflexions récentes menées dans le cadre de la PSADER Maurienne, du CDDRA ou encore du PAEC. (Comptes rendus - voir Annexes 4 et 5).

Suite à la première assemblée de concertation du 30 juillet 2014, les acteurs du territoire ont été conviés à proposer des projets sous forme de « fiches Action ». Ces dernières devaient être en adéquation avec les deux enjeux régionaux retenus par le territoire (stratégie alimentaire durable territoriale et territorialisation des économies rurales) et les priorités ciblées par le futur LEADER 2014-2020. Ces propositions se sont avérées utiles dans la compréhension des différents contenus d'opérations susceptibles d'être formulées.

Dans des délais très courts, plus d'une quarantaine de fiches actions d'environ 20 acteurs publics et privés ont été transmises au SPM. L'objectif était de mesurer la réactivité des acteurs et de disposer finalement d'une connaissance préalable des potentialités du territoire.
























-  **Finalisation et validation de la candidature**
La stratégie LEADER et les opérations proposées ont été présentées et validées par les membres du Bureau de Pays et du Comité syndical en octobre 2014.













2. Le comité de programmation

Les réunions de travail organisées dans le cadre de la candidature au programme LEADER ont associé de nombreux acteurs du développement du territoire. Il semblait important que le comité de programmation puisse impliquer des acteurs représentatifs et mobilisés sur chacun des axes de la stratégie.

A. Sa composition

Le comité de programmation du futur LEADER sera composé de 19 membres titulaires, dont 12 membres titulaires privés (soit un taux de 63 % d'acteurs privés). Les acteurs impliqués dans l'actuel Comité de Programmation ont manifesté leur intention de poursuivre la tâche qui leur était dévolue. Il est à noter que les membres privés et publics appartenant à ce futur Comité représentent bien le territoire de Maurienne d'un point de vue géographique ou encore économique (territoire rural de montagne et touristique). Chaque titulaire sera accompagné d'un suppléant.

Composition Comité de programmation LEADER / PRIVE	
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc	<ul style="list-style-type: none">  Albert TOURT (Elu)  Elu
Maurienne Tourisme	<ul style="list-style-type: none">  Patrick PROVOST (Président)  Chargé de Mission
Groupement agricole et abattoir	<ul style="list-style-type: none">  Sylvain COLLY (Elu)  Raymonde RAY (Elu)
Coopératives laitières	<ul style="list-style-type: none">  Guy MOLLARET (Président Coop.Arves)  Daniel ROUX (Technicien)
Association Cantonale d'Animation (ACA)	<ul style="list-style-type: none">  Agnès DURAND (AACA Aiguebelle)  Alix DESPOND (ACA St-Michel de M.)
Maurienne dans l'Assiette	<ul style="list-style-type: none">  Jean-Claude DUPUIS (Président)  Daniel GAINETDINOFF (adhérent)
« Paysans d'ici et d'ailleurs » Magasin de producteurs	<ul style="list-style-type: none">  Noëlie MAURETTE (membre du bureau)  Autre membre du bureau
Entreprises artisanales	<ul style="list-style-type: none">  Maurienne Viande : Christian POLAUD  Philippe ROSSAT (Responsable production ESAT)
Représentant de la population locale (AMAP Aiguebelle)	<ul style="list-style-type: none">  1 Consommateur adhérent  1 Consommateur adhérent
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	<ul style="list-style-type: none">  En attente de désignation
Associations Environnementales	<ul style="list-style-type: none">  CPIE Savoie Vivante - Technicien  Conservatoire d'Espaces Naturels - Technicien
Association les Arts Jaillissants	<ul style="list-style-type: none">  Bernard VILLERMET (Président)  Adhérent

Composition Comité de programmation LEADER / PUBLIC	
SPM	<ul style="list-style-type: none">  Jean-Michel GALLIOZ (Vice-président à l'Agriculture et Forêts)  Yves DURBET (Président)
Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none">  En attente de désignation
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none">  En attente de désignation
Commune de Modane	<ul style="list-style-type: none">  Nicole SELTZER (1- adjointe)  Elu
Communauté de Communes ARVAN	<ul style="list-style-type: none">  Elu  Technicien
Lycée Paul Héroult St Jean de Maurienne	<ul style="list-style-type: none">  Nathalie BERTRAND (Responsable Section hôtelière)  Geoffrey MANIERO
Commune de Fourneaux	<ul style="list-style-type: none">  François CHEMIN (maire et chef de projet CDDRA)  Elu

B. Son Fonctionnement

Le comité de Programmation est à la fois un espace de concertation et de programmation. Il regroupe des partenaires publics et privés. Il est l'instance de décision du Groupement d'Action Locale (GAL), mais il sera également un lieu d'échanges destiné à favoriser une bonne connaissance des projets. Bien entendu, les projets peuvent être contestés dans une perspective d'amélioration de leur contenu et de mise en cohérence. La priorité est donnée à l'initiative locale concertée.

Dans l'objectif d'être un lieu d'échange direct, le Comité de Programmation pourra auditionner les porteurs de projets pour une meilleure compréhension de leurs projets et analyse de leurs motivations. Le Comité de Programmation pourra également demander à un porteur de projet de dresser un bilan des actions en cours. Un bilan annuel des actions engagées sera réalisé par le Comité de Programmation et communiqué à l'ensemble des acteurs locaux au cours d'une réunion publique pour les informer de l'avancée du programme et maintenir la mobilisation des acteurs.

Pour favoriser les échanges sans pour autant rendre difficile l'implication des membres, le Comité de Programmation se réunira au minimum une fois par trimestre.

Le renouvellement des membres pour le secteur public interviendra à la suite des prochaines élections municipales, départementales et régionales. Pour le secteur privé, le renouvellement pourra intervenir si besoin(s) particulier(s). Le nouveau comité de programmation sera validé par les membres du GAL.

L'animateur départemental FEADER, les partenaires institutionnels (Conseil régional, Conseil général...), les techniciens de différentes structures (Chambre d'Agriculture, Comité Départemental du Tourisme...) et les acteurs locaux concernés (associations, Conseil Local de Développement...) pourront être conviés ponctuellement aux réunions du Comité de Programmation selon les sujets ou projets examinés. Les membres du Comité de Programmation joueront un rôle de relais d'information sur le programme LEADER auprès des acteurs du territoire.

3. Liens et cohérence avec les territoires voisins

En cohérence avec sa stratégie LEADER, le Syndicat du Pays de Maurienne souhaite articuler au mieux son programme avec les territoires LEADER voisins dans une logique d'échanges et de complémentarités (notamment avec le LEADER Belledonne). Le Syndicat du Pays de Maurienne a donc développé une démarche de concertation inter-territoires en parallèle de l'écriture de sa candidature, pour accompagner les communes en chevauchement dans leur positionnement et anticiper la mise en place de partenariats entre territoires LEADER :

- 🌈 Identification des thèmes du plan d'actions pouvant se recouper avec ceux du territoire de Belledonne également candidat,
- 🌈 Accord politique avec ce territoire voisin, élaboration d'actions passerelles pour les communes impliquées dans deux dynamiques territoriales (réunion de concertation du mardi 22 juillet 2014 à Aiguebelle avec l'Espace Belledonne). (Compte rendu - voir Annexe 6).
- 🌈 Coordination et échange technique entre animateurs LEADER sur les modalités de partenariat et les thématiques à partager.

Suite aux nombreux retours positifs des porteurs de projets présents sur les communes qui chevauchent les deux territoires, les structures porteuses réfléchiront à la mise en place d'actions passerelles sur notamment les fiches actions 1/2/3 du LEADER Maurienne et la fiche action 2 du LEADER Belledonne. Concernant les échanges de pratiques vis-à-vis des autres acteurs du territoire et des autres territoires, le Syndicat du Pays de Maurienne envisage de programmer des rencontres entre acteurs (porteurs de projets, élus, membres du GAL), des journées d'échanges entre territoires LEADER (accueil et déplacement).

4. Le suivi et l'évaluation du dispositif

Afin de mobiliser les membres du GAL au cours du programme, l'équipe technique (animation et suivi financier) se chargera d'encadrer efficacement ce GAL et l'accompagnera dans ses différentes missions. En effet, les membres du GAL doivent être acteurs du programme sans pour autant subir les difficultés administratives. Ainsi, ils seront au maximum sollicités pour leurs propositions, réflexions et décisions sur les thématiques qu'ils affectionnent et sur lesquelles ils disposent de bonnes compétences.

Enfin, les membres du GAL participeront au dispositif d'évaluation ce qui permettra de les responsabiliser pendant toute la durée du programme, sans jamais perdre de vue les indicateurs fixés au départ.









































3^{ème} PARTIE

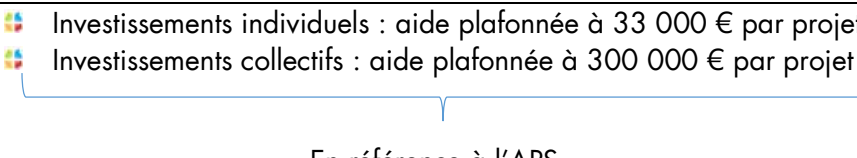





LE PLAN D'ACTION





Fiche Action N°1

Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>En Maurienne on constate que le monde agricole a su s'organiser en filières et micro-filières sur certaines productions comme le fromage ou encore la production ovine. On constate également la présence d'une agriculture diversifiée peu organisée qui valorise les produits localement (fromages fermiers, petits fruits, apiculture...) mais qui dispose d'un fort potentiel de développement en terme de production et de commercialisation en circuits courts (vente directe et indirecte).</p> <p>Actuellement, l'offre de produits locaux (hors lait et production ovine) en circuits courts répond difficilement en volume et en diversité aux attentes du territoire (Restaurants Hors Domicile (RHD), magasins de producteurs, marchés de plein vent, boutiques de produits régionaux, tourisme...)</p> <p>La Maurienne est un territoire d'élevage : la préservation de l'abattoir de proximité, la structuration d'une filière viande de Pays (issue des élevages laitiers) avec les bouchers et grossistes ou encore la valorisation des animaux en vente directe sont des projets que le territoire porte depuis quelques années.</p> <p>La Maurienne est également un territoire de haute montagne qui dispose d'un fort potentiel touristique à des moments de l'année où la production n'est pas toujours disponible (viandes, légumes, fruits...). C'est pourquoi, il paraît intéressant de transformer la production estivale et automnale pour pallier cette variation de consommation et mieux valoriser ainsi la matière première.</p> <p>Enfin, on observe un cloisonnement des professionnels dans le secteur Agro-alimentaire limitant ainsi la valorisation collective des produits et des savoir-faire (Agriculture, Artisanat, Commerce).</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Encourager un secteur Agro-alimentaire dynamique et diversifié</p> <ul style="list-style-type: none">🌈 Mieux connaître l'offre de produits locaux : identifier, estimer les volumes disponibles selon les saisons...🌈 Soutenir les agriculteurs en place🌈 Encourager et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur des productions de niche (pisciculture, apiculture, arboriculture, maraîchage, volaille, porc plein air...)🌈 Diversifier l'offre alimentaire des agriculteurs, des artisans...🌈 Favoriser la transformation des produits bruts pour offrir de nouveaux produits prêts à consommer (collectifs, individuels et prestataires de service)🌈 Créer du lien au sein du monde agricole, entre l'Agriculture et l'Artisanat par la transformation des produits.
Effets attendus (« On a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none">🌈 Diversification des produits agricoles chez les agriculteurs installés (sans fragiliser la production en place)🌈 L'installation de nouveaux agriculteurs sur des produits diversifiés🌈 La création d'outils de transformation collective et/ou individuelle (végétale et animale).🌈 La commercialisation de nouveaux produits du territoire🌈 Une diversification et un renouvellement de l'offre alimentaire locale
Descriptif des actions	<ol style="list-style-type: none">1. Actions liées à l'installation agricole<ul style="list-style-type: none">🌈 Sensibilisation des collectivités locales (foncier et potentialité de production agricole sur leur territoire)🌈 Etudes de faisabilité2. Actions liées à la production <i>(hors exploitations laitières / apiculture, pisciculture, maraîchage, volaille, porc plein air...)</i><ul style="list-style-type: none">🌈 Etudes préalables de faisabilité

	<ul style="list-style-type: none">  Formations  Mise en place d'une production agricole diversifiée  Mise en place d'ateliers d'engraissement des bovins (viande locale)  Mutualisation de la main d'œuvre <p>3. <u>Actions liées à l'abattage, à la transformation et à la découpe</u> <i>(hors exploitations laitières / apiculture, pisciculture, maraîchage, volaille, porc plein air...)</i></p> <ul style="list-style-type: none">  Etudes préalables de faisabilité  Formations  Aide à l'acquisition de matériel d'abattage, découpe, transformation et de stockage des matières premières (individuel et/ou collectif)  Construction et/ou réhabilitation de bâtiments
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">  Collectivités territoriales  Agriculteurs en cours d'installation et/ou installés  Artisans  Coopératives laitières  Entreprises et artisans  Abattoir de Maurienne  Magasins de producteurs  Association  Solid'Art  ADAEI (ESAT)  EPHAD  Chambres consulaires  Groupements agricoles Maurienne
Dépenses éligibles	<p><u>Collectivités territoriales</u></p> <ul style="list-style-type: none">  Construction et réhabilitation de bâtiments pour la transformation, la découpe et l'abattage de produits commercialisés en circuits courts  Acquisition de matériels d'abattage / transformation / découpe / stockage (produits commercialisés en circuits courts)  Création et diffusion d'outils de communication et de sensibilisation (foncier)  Etude (offre / demande...) <p><u>Agriculteurs en cours d'installation et/ou installés, Coopératives agricoles, abattoir de Maurienne, entreprises artisanales...</u></p> <ul style="list-style-type: none">  Etudes préalables de faisabilité  Formations  Construction et réhabilitation de bâtiments  Acquisition de matériels de production et de d'abattage / transformation / découpe / stockage (produits commercialisés en circuits courts)  Soutien à la création d'un dispositif de mutualisation de main d'œuvre <p><u>Ne pourront pas être retenus</u></p> <ul style="list-style-type: none">  les équipements renouvelés à l'identique  les équipements dédiés à une mise aux normes déjà en vigueur  les équipements d'usage administratif  le matériel roulant
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none">  Exploitants agricoles, artisans professionnels  Commercialisation des produits en circuits courts est nécessaire  Communication sur la diversité de l'offre alimentaire de Maurienne  Adhésion à une démarche collective existante sur le territoire : « Maurienne dans l'Assiette », « Bienvenue à la ferme », « Paysans d'ici et d'ailleurs », « viande locale Maurienne »...

Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	1 595 000 €	368 400 €	273 800 €	952 800 €	
En %	100 %	23 %	17 %	60 %	
Taux de co-financement FEDER moyen		23 %			
Modalités spécifiques de financement (ex : forfait, plafond, planchers...)		 <p>Investissements individuels : aide plafonnée à 33 000 € par projet Investissements collectifs : aide plafonnée à 300 000 € par projet</p> <p>En référence à l'APS</p>			
Questions évolutives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none">  Nombre d'entreprises soutenues  Nombre d'installations agricoles soutenues  Nombre de formations et personnes formées  Nombre d'outils collectifs/individuels d'abattage, transformation, découpe, stockage soutenus  Nombre de communes facilitant l'installation d'agriculture et/ou d'outils de transformation (collectifs/individuels) 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Economie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Economie : les opérations de production, d'abattage, de transformation ou encore de découpes effectuées localement valorisent les compétences et savoir-faire du territoire. Cette opération favorise ainsi l'économie locale par l'accompagnement et la création d'emplois. 2. Environnement : la mise en place de cette opération intègre la notion de circuits courts ce qui implique un nombre de kilomètres très réduit entre le lieu de production des produits alimentaires et leur consommation. De plus, les milieux montagnards sont reconnus pour leurs productions extensives et le maintien de l'ouverture des paysages. La production agricole entretient les terres agricoles existantes et permet la reconquête des friches, limitant par conséquent la fermeture des paysages et préservant ainsi la biodiversité. Les opérations d'abattage, de transformation ou encore de découpes effectuées localement limitent les transports et donc favorisent la préservation de l'environnement. 3. Social : mise en réseaux des différentes professions parfois cloisonnées (restaurateurs/agriculteurs/artisans métiers de bouche). Promotion des savoirs faire de la vallée à destination de toute la société (locaux et population touristique). La mise en place d'outils collectifs encourage le lien social entre les acteurs du territoire et forge une vision commune. 4. Gouvernance : cette opération s'appuie sur une démarche de concertation et de construction collective dans un objectif de cohérence territoriale. Communication auprès de la population locale, des partenaires financiers, des collectivités. Lien permanent avec la politique locale en matière de développement et valorisation de l'économie de proximité. 5. Validité : Cette opération impulse des initiatives de circuits courts et valorise les démarches existantes. Ce travail dynamisera l'activité économique et le lien social sur ce territoire. 			

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Co-financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">  CID (Contrat Initiative Diversification) aide de l'assemblée des Pays de Savoie.  PSADER  CDDRA  PAEC (MAEC)
Références réglementaires	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	














Fiche Action N°2

Commercialiser ces produits de montagne en circuits courts.

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>La Maurienne est un territoire rural de montagne avec un accès aux produits du territoire, pour la population locale et touristique, pas toujours simple et possible (temps de parcours, facilité d'achat, tarifs...)</p> <p>Pourtant, on constate un réel dynamisme sur le territoire pour la commercialisation en circuits courts des produits du territoire. Le magasin de producteurs « Paysans d'ici et d'ailleurs » ou encore les magasins des coopératives laitières en sont de très bons exemples.</p> <p>On remarque que la population touristique est demandeuse de produits locaux et de rencontres avec les personnes qui fabriquent/travaillent ces produits (visites de ferme, rencontres dans les alpages...). Elle recherche des produits de qualité, accessibles facilement, sans contraintes, à un prix raisonnable.</p> <p>Finalement, cette offre de produits (hors lait transformé) n'est pas assez professionnalisée (logistique, outils de vente, regroupement de l'offre « Maurienne ») pour répondre efficacement aux attentes et au potentiel du territoire (Restauration Hors Domicile, marchés de plein vent, tourisme...)</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Professionnaliser, structurer et promouvoir l'offre de produits alimentaires « Montagne » en Maurienne par la mise en place</p> <ul style="list-style-type: none">🌈 D'une logistique adaptée🌈 D'une structuration de l'offre diversifiée, complète et de qualité🌈 D'actions de promotion et de valorisation commune à l'échelle de la Maurienne
Effets attendus (« On a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none">🌈 Produits du territoire plus accessibles pour la population locale et population touristique (consommation quotidienne)🌈 Des volumes de produits locaux vendus localement en augmentation🌈 Nombre en augmentation de lieux de RHD qui consomment local🌈 L'existence d'une logistique adaptée aux produits locaux et à ses particularités (volumes, saisonnalités, typicité...)
Descriptif des actions	<ol style="list-style-type: none">1. Actions liées à la logistique<ul style="list-style-type: none">🌈 Structuration de la livraison de produits locaux (commande, stockage, livraison...)2. Actions liées à la commercialisation des produits du territoire<ul style="list-style-type: none">🌈 Création d'un panier de biens et de services (le Beaufort et l'Opinel comme produits « moteurs »)🌈 Accompagnement des commerces existants qui travaillent sur l'introduction des produits du territoire🌈 Accompagnement à la création de commerces pour la commercialisation des produits du territoire🌈 Accompagnement de tous projets collectifs de commercialisation des produits (AMAP, Groupement d'achats, magasins de producteurs...)🌈 Accompagnement de tous projets de commercialisation des produits à destination de la population touristique (paniers pique-nique, balades gourmandes...)🌈 Soutien aux structures de Restauration Hors Domicile et des structures d'accompagnement (ex : UNAT Rhône-Alpes) qui désirent introduire des produits du territoire🌈 Accompagnement des exploitations agricoles pour tous les projets de commercialisation à la ferme (point de vente, petite restauration...)3. Actions liées à la promotion des produits du territoire<ul style="list-style-type: none">🌈 Création d'outils collectifs de communication et d'identification des produits du territoire🌈 Accompagnement des acteurs pour la promotion collective et individuelle.

	<p><u>Ne pourront pas être retenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 les équipements renouvelés à l'identique 🌈 les équipements dédiés à une mise aux normes déjà en vigueur 🌈 les équipements d'usage administratif 🌈 le matériel roulant
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Entreprises de commercialisation des produits locaux 🌈 Coopératives laitières 🌈 Magasins de coopératives laitières 🌈 Agriculteurs 🌈 Commerçants 🌈 Artisans 🌈 Magasins de producteurs 🌈 Structure de Restauration Hors Domicile 🌈 Associations 🌈 La Maurienne dans l'Assiette 🌈 Collectivités territoriales 🌈 Offices de tourisme 🌈 Maurienne Tourisme 🌈 Etablissements scolaires 🌈 Solid'Art 🌈 ADAEI 🌈 EPHAD 🌈 UNAT Rhône-Alpes 🌈 Chambres consulaires 🌈 Parc national de la Vanoise
Dépenses éligibles	<p><u>Entreprises de commercialisation des produits locaux, Agriculteurs, Commerçants, Artisans, Magasins de producteurs, Associations...</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Etudes préalables de faisabilité 🌈 Formations 🌈 Acquisition de matériels 🌈 Outils logistiques froid et sec 🌈 Aménagement de locaux de stockage, de point de vente, outils de vente et de communication, outils de promotion, outils numériques (sites Internet) <p><u>Structures de Restauration Hors Domicile et associations d'accompagnement de ces structures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Etudes préalables de faisabilité 🌈 Formations 🌈 Acquisition de matériel de transformation des produits bruts, outils facilitant l'introduction de produits locaux... <p><u>Collectivités territoriales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Outils de promotion 🌈 Outils numériques <p><u>Ne pourront pas être retenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 les équipements renouvelés à l'identique 🌈 les équipements dédiés à une mise aux normes déjà en vigueur 🌈 les équipements d'usage administratif 🌈 le matériel roulant
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Exploitations agricoles, artisans et commerçants professionnels 🌈 Commercialisation des produits en circuits courts est nécessaire 🌈 Communication sur la diversité de l'offre alimentaire de Maurienne

		 Adhésion à une démarche collective existante sur le territoire : « Maurienne dans l'Assiette », « Bienvenue à la ferme », « Paysans d'ici et d'ailleurs », « viande locale Maurienne »...			
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	900 000 €	382 000 €	259 000 €	259 000 €	
En %	100 %	42 %	29 %	29 %	
Taux de cofinancement FEDER moyen		42 %			
Modalités spécifiques de financements (ex : forfait, plafond, planchers...)		 Investissements froid et stockage : aide plafonnée à 15 000 € par projet  Investissements accueil et vente : aide plafonnée à 15 000 € par projet En référence à l'APS			
Questions évolutives et indicateurs de réalisation		Indicateurs de réalisation <ul style="list-style-type: none">  Nombres de producteurs, artisans et commerçants qui commercialisent les produits du territoire et volume de production concerné  Nombres de conventions de partenariat liés en circuits courts  Nombres de points de vente qui commercialisent les produits du territoire  Présence d'une offre alimentaire locale en progression sur le territoire et mieux structurée (évolution du nombre de produits différents / catégorie de produits différents)  Outils de promotion de cette offre alimentaire à l'échelle de la Maurienne 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Economie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Economie : cette opération permet de renforcer, mais également de développer la commercialisation de produits du territoire localement favorisant ainsi l'économie locale et la création d'emplois. 2. Environnement : la mise en place de cette opération intègre la notion de circuits courts ce qui implique un nombre de kilomètres très réduits entre le lieu de production des produits alimentaires et leur consommation. De plus, les milieux montagnards sont reconnus pour leurs productions extensives et le maintien de l'ouverture des paysages. Le regroupement des produits et l'organisation d'une logistique cohérente permettent de limiter les nombreux déplacements individuels et favorisent ainsi une mobilité durable des produits. La réduction des distances liées aux circuits courts sera plus respectueuse de l'environnement, préservant les ressources énergétiques et mieux adaptée au territoire de montagne. 3. Social : la mise en place d'outils collectifs pour la commercialisation et la promotion des produits locaux encourage le lien social entre les acteurs du territoire et forge une vision commune. Les circuits courts favorisent le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs en créant du lien social et en renforçant l'appartenance identitaire au territoire. 4. Gouvernance : cette opération s'appuie sur une démarche de concertation et de construction collective dans un objectif de cohérence territoriale. Communication auprès de 			

	<p>la population locale, des partenaires financiers, des collectivités. Lien permanent avec la politique locale en matière de développement et valorisation de l'économie de proximité.</p> <p>5. Validité : cette opération impulse des initiatives de circuits courts et valorise les démarches existantes. Ce travail dynamisera l'activité économique et le lien social sur ce territoire. Pérennisation de la démarche avec le partenariat mis en place entre la population locale, établissements touristiques, et les producteurs/agriculteurs du territoire. Valorisation du développement local.</p>
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	<ul style="list-style-type: none">  CID (Contrat Initiative Diversification) aide de l'assemblée des Pays de Savoie.  PSADER  CDDRA
Références réglementaires	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural.	

Fiche Action N°3

Sensibiliser la population (locale et touristique) à l'agriculture de montagne et ses produits (Modes de production, Alimentation, Patrimoine culinaire)

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux

La Maurienne, un territoire riche en acteurs et structures locales (associations, collectivités...) qui travaillent avec le désir de sensibilisation et de promotion du patrimoine agricole et culinaire.

En effet, **le patrimoine culinaire de Maurienne** est aujourd'hui bien valorisé par l'association « La Maurienne dans l'Assiette » (35 adhérents). Elle favorise les liens entre adhérents dans l'objectif de mettre en valeur les produits locaux et le patrimoine culinaire de notre vallée. Elle offre également une communication à l'échelle Maurienne. Cette identité culinaire propre au territoire doit encore s'affirmer localement, mais également sur les territoires voisins. De plus, le travail de **sensibilisation sur l'Agriculture ou l'Alimentation** auprès de la population locale et touristique (enfants et adultes) effectuée par les associations cantonales d'animation et les collectivités montre un engagement à l'échelle du pays.

Cependant, on constate qu'il est **nécessaire de structurer et diversifier ces actions** sur le territoire en y apportant une vision innovante (lien Agriculture et Culture, approche environnementale, lien Alimentation/Nutrition/Santé...) et en encourageant les « synergies » entre les acteurs (communication commune, outils partagés...)

Objectifs stratégiques et opérationnels

Sensibiliser la population à l'Alimentation, la Santé, l'Environnement, la Gastronomie ou encore à la Culture

- 🌈 Sensibiliser la population à l'Agriculture locale durable, à l'Alimentation et la Santé
- 🌈 Sensibiliser la population à la richesse du patrimoine culinaire de Maurienne
- 🌈 Affirmer l'identité agricole et culinaire «Maurienne»
- 🌈 Attirer de nouveaux publics dans le milieu agricole (animations « AgriCulturelles »)
- 🌈 Développer les solidarités et les synergies entre acteurs du territoire sur des actions de sensibilisation et d'animation (social, environnement, agriculture, culture...)

Effets attendus (« On a réussi si »)







- 🌈 Création d'animations et événements thématiques innovants
- 🌈 Implication des acteurs culturels et des associations locales dans cette démarche de stratégie alimentaire et d'économie de proximité
- 🌈 Nombre de personnes sensibilisées
- 🌈 Dynamisme lors des actions (échanges, réactions, proposition de nouvelles actions...)
- 🌈 Meilleure connaissance des métiers de l'Agriculture, des produits agricoles, des savoir-faire locaux, des enjeux environnementaux, de la santé et du patrimoine culinaire du territoire
- 🌈 Une communication cohérente et globale à l'échelle du Pays de Maurienne




Descriptif des actions

Actions liées à l'Agriculture/Environnement/Santé

- 🌈 Formations
- 🌈 Soutien aux initiatives existantes (ex : la malle « Faim de Jeux »)
- 🌈 Accompagnement des actions de sensibilisation à l'alimentation et à la santé (interventions, visites sur le terrain)
- 🌈 Accompagnement d'actions de sensibilisation à l'Agriculture de Montagne (interventions, visite de fermes, refuges...)
- 🌈 Accompagnement des actions de sensibilisation aux circuits courts alimentaires
- 🌈 Accompagnement des structures de RHD (Restauration Hors Domicile) pour l'approvisionnement en produits du territoire, la gestion des déchets et du gaspillage
- 🌈 Accompagnement des actions de sensibilisation sur les variétés anciennes (arboriculture et vergers pédagogiques, viticulture, légumes, jardins familiaux et pédagogique...)
- 🌈 Accompagnement des actions de sensibilisation à l'Agriculture durable (interventions, visites sur le terrain)

	<p><u>Actions liées au patrimoine culinaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Formations 🌈 Soutien aux initiatives innovantes 🌈 Accompagnement des actions de valorisation du patrimoine culinaire : balades culinaires/gourmandes en montagne, création de circuits gastronomiques, Salon de la Gastronomie (France/Italie), concours cuisine en circuit courts... <p><u>Actions liées aux animations « AgriCulturelles »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Formations 🌈 Soutien aux initiatives existantes 🌈 Accompagnement d'initiatives nouvelles (ex : FESTI'FERME, Land Art, concerts à la ferme, théâtre...)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Associations, Collectivités territoriales, Entreprises 🌈 Compagnies Artistiques 🌈 Agriculteurs 🌈 Artistes/Groupes/Compagnies 🌈 Professionnels dans les domaines des Arts Vivants et/ou des Arts Visuels 🌈 Prestataire technique son et lumières 🌈 Fondation FACIM 🌈 Offices de tourisme 🌈 Etablissement scolaires et les Services Enfance et Jeunesse 🌈 Solid'Art 🌈 ADAEI 🌈 EPHAD 🌈 Acteurs de la RHD 🌈 Les Associations Cantonales d'Animation 🌈 UNAT Rhône-Alpes 🌈 Savoie Vivante 🌈 Le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie 🌈 Chambres Consulaires 🌈 Coopératives laitières 🌈 Parc national de la Vanoise
Dépenses éligibles	<p><u>Associations, Collectivités territoriales, Entreprises, Compagnies artistiques, Artistes, Prestataire technique, Agriculteurs...</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Formations 🌈 Voyages d'étude, visites d'autres territoires (RHD, foncier...) 🌈 Etudes préalables de faisabilité 🌈 Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques 🌈 Coûts liés à la préparation, l'intervention (temps travail, frais de déplacement, outils pédagogiques, communication...) <p><u>Etablissements scolaires et les Services Enfance et Jeunesse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌈 Coûts liés à l'accueil d'animation et au déplacement sur terrain
Critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Mutualisation des outils d'animation et de sensibilisation avec les partenaires du programme 🌈 Communication des actions et évènements dans les outils du Pays de Maurienne

Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	400 000 €	240 000 €	100 000 €	60 000 €	
En %	100 %	60 %	25 %	15 %	
Taux de cofinancement FEDER moyen		60 %			
Modalités spécifiques de financements (ex : forfait, plafond, planchers...)					
Questions évolutives et indicateurs de réalisation		<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none">  Nombre d'animations de sensibilisations organisées  Nombre d'actions culturelles organisées  Fréquentation des animations et événements  Nombre de personnes sensibilisées (enfants, adultes, groupes)  Appréciation du dynamisme des actions (temps d'échange, réactions, propositions de nouvelles actions...)  Une communication cohérente et globale à l'échelle du Pays de Maurienne. 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Economie/ activités, environnement, social, gouvernance, validité)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Economie : le programme va favoriser indirectement la vente de produits du territoire et promouvoir leurs spécificités. D'encourager les circuits courts par la sensibilisation et l'organisation d'évènement sur les lieux de production. Ces animations favorisent l'activité économique au sein des associations d'animation, du milieu artistique, des acteurs tourisme ou encore dans le monde agricole. 2. Environnement : le programme d'actions valorise l'agriculture locale de montagne de manière durable, ce qui permet de faire le lien entre agriculture, préservation des ressources naturelles et diminution des transports grâce aux circuits courts. Création d'emplois « verts ». 3. Social : le programme permet d'impliquer des habitants (personnes âgées, jeune public), des structures sociales, culturelles et éducatives du territoire (EPHAD, associations culturelles et d'insertion, milieux scolaires), des professionnels de la cuisine et la population touristique. 4. Gouvernance : cette opération s'appuie sur une démarche de concertation et de construction collective dans un objectif de cohérence territoriale. Communication auprès de la population locale, des partenaires financiers, des collectivités. Lien permanent avec la politique locale en matière de développement et valorisation de l'économie locale. 5. Validité : cette opération impulse des initiatives de circuits courts et valorise les démarches existantes. Ce travail dynamisera l'activité économique et le lien social sur ce territoire. Pérennisation de la démarche avec le partenariat mis en place entre la population locale, établissements touristiques, les établissements scolaires, et les producteurs/agriculteurs du territoire. Valorisation du développement local. 			
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR					

Cofinancements mobilisables	 PAEC (MAEC)  PSADER  CDDRA
Références réglementaires	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural.	

Fiche Action N°4

Coopérations avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » en Italie

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	<p>Le Pays de Maurienne est un territoire voisin de l'Italie. Les zones de montagne des vallées voisines ont les mêmes particularités et des problématiques similaires. Concernant l'organisation des filières agricoles et du développement des circuits courts, les initiatives menées paraissent différentes et des rapprochements peuvent apporter aux 2 territoires.</p> <p>Une rencontre avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » a permis d'étudier des attentes communes pour une coopération à venir. Ce territoire travaille depuis plus de dix ans sur la valorisation des produits locaux en circuits courts, mais également sur la valorisation des variétés anciennes en arboriculture. On constate cependant que la production et la commercialisation de la viande ovine de montagne est peu structurée en Italie contrairement au territoire de Maurienne qui dispose d'une organisation efficace pour valoriser la viande d'agneau.</p> <p>Les acteurs du Maurienne sont en attente de collaboration avec l'Italie, notamment sur l'élevage, l'arboriculture, la viticulture...</p> <p>Les deux territoires sont intéressés pour s'ouvrir à de nouvelles pratiques et cultures, mais aussi à réfléchir ensemble à des projets communs d'échange et d'expérimentation.</p>
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Elaborer un ou plusieurs projets de coopération</p> <ul style="list-style-type: none">🌈 Diffuser un esprit d'ouverture et d'échanges d'expériences🌈 Conforter, mettre en commun les pratiques, les connaissances et savoir-faire des territoires coopérant autour des produits de territoire🌈 Créer une plus-value des opérations déjà entreprises autour des produits de territoire. Diffuser cette démarche🌈 Développer des outils communs autour des richesses culinaires, de l'agriculture durable, du lien alimentation/santé, des savoir-faire...🌈 Diffuser/échanger auprès de territoires européens la démarche de promotion mise en place
Effets attendus (« On a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none">🌈 Des rencontres entre porteurs de projets des deux territoires permettent d'alimenter un réseau transfrontalier d'acteurs sur les circuits courts🌈 Enrichissement des réflexions et des actions🌈 Communication communes aux deux territoires🌈 Nouveaux débouchés pour les produits des territoires concernés🌈 Meilleures connaissances sur les méthodes de réintroduction de variétés anciennes (arboriculture, viticulture, maraîchage...)
Descriptif des actions	<p>Pistes de coopération identifiées</p> <ul style="list-style-type: none">🌈 Mise en commun des expériences, des connaissances et savoir-faire des deux territoires autour des produits locaux🌈 Valorisation du patrimoine culinaire France/Italie🌈 Méthodologie(s) de valorisation des variétés anciennes en arboriculture, viticulture...🌈 Transfert d'information et d'expérience sur la micro-filière ovine de Maurienne et autres initiatives🌈 Partage d'expériences italiennes sur l'implication des structures d'hébergement touristique et de restauration collective🌈 Echanges / voyages d'étude sur les modes d'élevages, productions agricoles et techniques de transformation des produits locaux
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">🌈 Syndicat du Pays de Maurienne🌈 GAL « Escartons e Valli Valdesi »🌈 Ensemble des acteurs locaux concernés
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none">🌈 Ingénierie







		<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Etude 🌈 Communication 🌈 Voyages et déplacements 🌈 Hébergement 🌈 Formation 🌈 Frais liés à l'organisation d'actions communes : achat de matériels, fournitures... 			
Critères de sélection des projets		<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Transfert d'information à tous les partenaires et autres territoires GAL. 🌈 Communication sur les avancées du partenariat 🌈 Actions favorisant le développement des filières locales / circuits courts 			
Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques	Dépenses privées		
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	125 000 €	75 000 €	50 000 €		
En %	100 %	60 %	40 %		
Taux de cofinancement FEDER moyen		60 %			
Modalités spécifiques de financements (ex : forfait, plafond, planchers...)					
Questions évolutives et indicateurs de réalisation		<ul style="list-style-type: none"> 🌈 Nombre de projets de coopération réalisés sur la période 🌈 Nombre d'actions de communication et de promotion communes 🌈 Nombre d'actions favorisant le développement des filières locales / circuits courts 🌈 Nombre d'acteurs impliqués 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Economie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Economie : ce projet permet le développement d'une identité territoriale liée aux produits locaux et de favoriser ainsi les échanges économiques sur chaque territoires en question, mais également entre les territoires qui coopèrent. 2. Environnement : la mise en place de cette opération intègre la notion de circuits courts ce qui implique un nombre de kilomètres très réduits entre le lieu de production des produits alimentaires et leur consommation. De plus, les milieux montagnards sont reconnus pour leurs productions extensives et le maintien de l'ouverture des paysages. 3. Social : le programme a pour ambition la création de relations entre acteurs : agriculteurs, transformateurs, restaurateurs, population locale, collectivités, consommateurs, mais surtout entre deux GAL de pays voisins, mais néanmoins différents. Cette ouverture vers l'extérieur va renforcer la dimension humaine du programme. 4. Gouvernance : cette opération de coopération s'appuie sur une démarche de concertation et de construction collective dans un objectif de cohérence territoriale et de complémentarité entre deux territoires. Lien permanent avec la politique locale en matière de développement et valorisation de l'économie locale. 5. Validité : ce projet apporte une démarche de partenariat innovante, il peut donc inspirer de nombreux territoires. 			

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références réglementaires	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural.	

Fiche Action N°5

Animation et fonctionnement du GAL Maurienne

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La démarche LEADER implique un travail important d'animation et de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés. Ainsi la réussite du projet sera conditionnée par une animation de qualité et le développement d'actions favorisant l'appropriation du projet par les acteurs locaux.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Le GAL aura pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none">Elaborer et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du GAL MaurienneAnimer une réflexion globale sur la stratégie alimentaire du territoireInformier l'ensemble des porteurs de projets potentiels (privés et publics) de l'existence du programme LEADER sur le territoireApporter une assistance technique au montage des projetsAssurer la cohérence des actions au niveau du Pays de Maurienne et veiller à la bonne utilisation des fonds européensImpulser des synergies entre acteursImpulser des projets qui répondent aux objectifs du GALFaciliter la mise en réseaux des acteurs sur le territoire, mais également avec l'extérieurAssurer la bonne gestion du projetEvaluer le travail réalisé et les retombées du programme LEADER
Effets attendus (« On a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none">Mise en réseau des acteurs du territoire et renforcement des partenariatsMise en œuvre du programme LEADER Maurienne et appropriation de la stratégieCréation d'un esprit d'innovationTransfert d'expérience avec d'autres territoires LEADERÉmergence de nouveaux projetsMeilleure connaissance des programmes européens
Descriptif des actions	<ul style="list-style-type: none">Gérer le programme LEADER (1 ETP)Animer le programme LEADER (1 ETP)Evaluation du programmeOrganisation d'actions communes et transfert de compétences (« journées découvertes », « Réflexions communes », « échanges entre territoires LEADER »), participation aux journées régionales...CommunicationAccueil stagiaire(s)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none">GAL MaurienneSyndicat du Pays de Maurienne
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none">Frais d'animation (salaires chargés, frais de mission, fournitures administratives, frais de formation...)Frais liés à l'organisation d'actions communes et transfert de compétencesEvaluation du programme ou de certaines actions du programme (frais de prestataire ou salaires chargés + frais de mission)Organisation d'actions de communicationDéplacement réunions régionales
Critères de sélection des projets	Ces dépenses sont réservées aux salariés ou stagiaires du Pays de Maurienne ou du GAL en charge de l'animation et la gestion du programme LEADER (Prestataire pour la réalisation TO de l'évaluation).

Plan de financement					
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées	
		FEADER	Contributions nationales	Participations privées	Autofinancement privé
En €	623 400 €	498 720 €	124 680 €		
En %	100 %	80 %	20 %		
Taux de cofinancement FEDER moyen		80 %			
Modalités spécifiques de financements (ex : forfait, plafond, planchers...)					
Questions évolutives et indicateurs de réalisation		<ul style="list-style-type: none">  Nombre d'actions soutenues  Nombre de Comités de Programmation organisés  Nombre de réunions techniques de coordination entre co-financeurs  Nombre de contacts avec les porteurs de projets potentiellement éligibles  Nombre de contacts ayant débouchés sur le dépôt d'un dossier  Nombre d'actions de communication organisées 			
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Economie/ activités, environnement, social, gouvernance, validité)		<ol style="list-style-type: none"> 1. Economie : ce projet permet le développement d'une identité territoriale liée aux produits locaux et de favoriser ainsi les échanges économiques sur le territoire, mais également avec les voisins et de coopération. 2. Environnement : la mise en place de cette opération intègre la notion de circuits courts ce qui implique un nombre de kilomètres très réduits entre le lieu de production des produits alimentaires et leur consommation. De plus, les milieux montagnards sont reconnus pour leurs productions extensives et le maintien de l'ouverture des paysages. 3. Social : une bonne animation du GAL pour le développement des produits du territoire et la promotion des savoir-faire de la vallée permet d'informer stratégiquement toute la population sur le territoire, que ce soit les consommateurs (touristes et locaux) ou les porteurs de projets. 4. Gouvernance : cette opération de coopération s'appuie sur une démarche de concertation et de construction collective dans un objectif de cohérence territoriale et de complémentarité sur le territoire. Lien permanent avec la politique locale en matière de développement et valorisation de l'économie locale. 5. Validité : cette opération impulse des initiatives de circuits courts et valorise les démarches existantes. Ce travail dynamisera l'activité économique et le lien social sur ce territoire. Pérennisation de la démarche avec le partenariat mis en place entre la population locale, établissements touristiques et les producteurs/agriculteurs du territoire. Valorisation du développement local. 			
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR					
Cofinancements mobilisables					

Références réglementaires	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural.	



4^{ème} PARTIE

LA MAQUETTE FINANCIÈRE

GAL "MAURIENNE"
VALORISER ET DIVERSIFIER L'OFFRE ALIMENTAIRE MONTAGNE DU PAYS DE MAURIENNE
 Projet de maquette financière

Sous mesure LEADER	Fiches actions	Intitulé	CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES											FEADER			CONTRIBUTIONS PRIVEES	COUT TOTAL DES PROJETS		Taux maximum d'aides publiques	Plafond d'aide			
			Etat		Autres fonds publics (ADEME, ARS, Agence de l'Eau...)		Région		Département		Communes et EPCI		Autofinancement du maître d'ouvrage public	Total contributions publiques nationales	Montant FEADER (LEADER)	Dépense publique totale (= contributions publiques nationales + montant de FEADER)	Part du FEADER dans la dépense publique totale	Participations privées / Autofinancement du maître d'ouvrage public	Montant global					
			montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant	type/dispositif	montant											
19.2 : Mise en œuvre de la stratégie	Fiche 1	Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne	Aide à la production pour la profession agricole : acquisition de matériel			99 900 €	APS								99 900 €	133 200 €	233 100 €	57%	466 900 €	700 000 €	33%	30000 €/projet		
			Aide à la transformation/abattage pour la profession agricole et artisans	20 000 €	OCM (FISAC OU CG73)	79 900 €	APS									99 900 €	133 200 €	233 100 €	57%	466 900 €	700 000 €		33%	
			Aide à la transformation/abattage pour la profession agricole (outil collectif)	20 000 €	Appel à projet "programme national sur l'alimentation"	45 000 €	APS										65 000 €	75 000 €	140 000 €	54%	10 000 €		150 000 €	93%
			Formation, étude, accompagnement							9 000 €	L. Spéc Leader						9 000 €	27 000 €	36 000 €	75%	9 000 €		45 000 €	80%
			total fiche 1			40 000 €		224 800 €					9 000 €				273 800 €	368 400 €	642 200 €	57%	952 800 €		1 595 000 €	40%
	Fiche 2	Commercialiser ces produits de montagne en circuits courts	Investissement en matériel de logistique pour profession agricole et commerçants/artisans			13 500 €	APS	13 500 €	CDDRA Maurienne							27 000 €	36 000 €	63 000 €	57%	27 000 €	90 000 €	70%		
			Acquisition de matériel pour vente pour la profession agricole et commerçants/artisans	63 000 €	OCM (FISAC OU CG73)	135 000 €	APS									198 000 €	264 000 €	462 000 €	57%	198 000 €	660 000 €	70%		
			Acquisition de matériel pour transformer les produits bruts dans la restauration collective						12 000 €	CDDRA Maurienne							12 000 €	16 000 €	28 000 €	57%	12 000 €	40 000 €	70%	
			Formation, étude de faisabilité, promotion, communication								22 000 €	L. Spéc Leader					22 000 €	66 000 €	88 000 €	75%	22 000 €	110 000 €	80%	
			Total fiche action 2			63 000 €		148 500 €		25 500 €		22 000 €					259 000 €	382 000 €	641 000 €	60%	259 000 €	900 000 €	71%	
	Fiche 3	Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (Mode de production, Alimentation, Patrimoine culinaire)	Prestations de services, promotion, communication	20 000 €	Appel à projet "programme national sur l'alimentation"			40 000 €	CDDRA Maurienne	40 000 €	CTS 3G				100 000 €	240 000 €	340 000 €	71%	60 000 €	400 000 €	85%			
	Total sous-mesure 19.2			123 000 €		373 300 €		65 500 €		71 000 €					632 800 €	990 400 €	1 623 200 €	61%	1 271 800 €	2 895 000 €	56%			
19.3 Coopération	Fiche coopération	Coopérations avec le GAL « Escartons e Valli Valdesi » en Italie							25 000 €	L. Spéc Leader			25 000 €	50 000 €	75 000 €	125 000 €	60%		125 000 €	100%				
19.4 : animation et frais de fonctionnement	Fiche animation, fonctionnement gestion, communication	Animation et fonctionnement du GAL Maurienne	Poste 1 Animation										62 640 €	62 640 €	250 560 €	313 200 €	80%		313 200 €	100%				
			Poste 2 Gestion											56 640 €	56 640 €	226 560 €	283 200 €	80%		283 200 €	100%			
			Communication												4 000 €	4 000 €	16 000 €	20 000 €	80%		20 000 €	100%		
			Evaluation												1 400 €	1 400 €	5 600 €	7 000 €	80%		7 000 €	100%		
TOTAL PROGRAMME			123 000 €		373 300 €		65 500 €		96 000 €				149 680 €	807 480 €	1 564 120 €	2 371 600 €	66%	1 271 800 €	3 643 400 €					



5^{ème} PARTIE

LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

1. Ingénierie

A. Le Syndicat du Pays de Maurienne

a. Son organisation

Le Pays de Maurienne est organisé sous forme de syndicat mixte qui assure le portage du programme LEADER 2014-2020 et assure l'animation du GAL.

Ce Syndicat a une longue expérience dans le développement local, dans la mesure où il fait suite à l'Association des Maires de Maurienne créée en 1972. Elle a été à l'initiative de nombreux projets de développement sur le territoire et a, depuis son origine, toujours associé partenaires publics et privés. Son implication dans la vie locale s'est traduite par plusieurs projets entre autres :

- 🇪🇺 La construction de la Mission Locale Jeunes en 1982,
- 🇪🇺 La signature du Contrat de Développement Economique du bassin en 1991,
- 🇪🇺 L'exécution du Contrat de rivière de l'Arc de 1996 à 2001,
- 🇪🇺 La mise en œuvre du Contrat Global de Développement de 1997 à 2001,
- 🇪🇺 L'animation de deux programmes LEADER (LEADER II de 1993 à 1999 et LEADER + de 2000 à 2006)...

Le Syndicat du Pays de Maurienne est un lieu d'échanges et d'élaboration de la politique de développement sur le territoire de Maurienne. Aussi, tout naturellement, le Syndicat a initié la réflexion sur le Pays dès 2000 et a piloté l'élaboration de la Charte de développement, dont il assure aujourd'hui la mise en œuvre au travers notamment des procédures territoriales contractuelles :

- 🇪🇺 Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
- 🇪🇺 Le Contrat Territorial Maurienne...

Le bureau du Syndicat de Pays se réunit en moyenne une fois par mois et assure la mise en œuvre des actions du Pays.

Le Comité syndical est composé de 74 délégués titulaires (plus 74 délégués suppléants).

Le Pays constitue l'interface entre les acteurs locaux (collectivités, privés, associations...) qui ont un projet contribuant au développement du territoire et les partenaires (techniques, financiers...) indispensables à la réalisation de ce projet. Le Pays engage, coordonne et anime des études stratégiques et prospectives. Ces travaux d'étude s'organisent autour de la charte de développement 2010 qui fixe les grands objectifs à atteindre pour le développement du territoire.

b. La structure porteuse de la candidature LEADER Maurienne 2014-2020

Le syndicat envisage la mise à disposition au GAL de sa logistique administrative et technique. Son équipe d'animation aux compétences pluridisciplinaires dispose d'une très bonne connaissance de son territoire, de l'ensemble des acteurs et partenaires du Pays. L'antériorité du Syndicat du Pays de Maurienne est assurément un facteur « facilitateur » dans la dynamique du LEADER et de son écho auprès des acteurs locaux.







Le Syndicat du Pays de Maurienne a pleinement conscience de la complexité, de la rigueur de la gestion et du suivi du programme LEADER. Cette assistance permettra au GAL d'asseoir sa présence sur le territoire, d'accomplir la gestion du programme dans de bonnes conditions et de s'ouvrir à l'initiative LEADER en général à travers les mises en réseau et les diverses coopérations.

c. L'équipe technique LEADER : qui anime la démarche et la stratégie

Deux postes à temps plein seront affectés à l'animation et à la gestion du GAL.





L'animation globale du programme

L'animateur LEADER, en la présence du Chargé de Mission « Circuits Courts Alimentaires » du SPM, aura en charge l'animation technique du programme. Il facilitera les échanges entre les partenaires pour diffuser l'information et promouvoir la stratégie :

-  Animation globale du programme : animation et suivi de la mise en œuvre du plan de développement,
-  Suivi des engagements financiers et relation avec les partenaires financiers,
-  Animation auprès des porteurs de projets (soutenir les bénéficiaires potentiels au développement de projets et au dépôt des demandes),
-  Coordination du processus d'implication des acteurs dans la phase de mise en œuvre du programme,
-  Suivi des projets de coopération initiés sur le Pays de Maurienne,
-  Participation au Réseau Rural et à tout autre réseau en matière de développement durable.

La gestion du programme

Un assistant de gestion à temps plein sera recruté pour répondre aux missions suivantes :

-  Suivi financier et administratif des dossiers,
-  Suivi de la programmation en termes d'engagement financier des opérations,
-  Saisie des dépenses dans le logiciel OSIRIS ainsi que les co-financements,
-  Suivi du tableau de bord pour l'évaluation du programme (cf point 2 : Suivi et évaluation).

B. Le Comité Technique

Il sera composé de l'animateur LEADER, du gestionnaire LEADER, du Président du Comité de Programmation et tout acteur reconnu pour ses compétences en lien avec la stratégie du programme LEADER et/ou en fonction de la spécificité des dossiers traités.

Ce Comité Technique se réunira en amont de chaque Comité de Programmation pour fournir un avis argumenté sur les projets présentés au Comité de Programmation : recevabilité et conformité de la stratégie LEADER du Pays de Maurienne, le pouvoir de décision de retenir ou non un projet déposé relevant exclusivement des compétences du Comité de Programmation.

C. Le Comité de Programmation

Il se composera de 19 membres titulaires, dont 12 membres titulaires privés et sera chargé du pilotage du programme LEADER. Il définira les modalités de mise en œuvre de la stratégie, examinera les projets sollicitant des financements au titre de LEADER et déterminera les éventuels ajustements à réaliser.

2. Suivi et évaluation

L'évaluation est un outil au service du pilotage des programmes territoriaux.

Il s'agit d'une procédure indispensable pour mesurer l'avancement du programme dans sa globalité en s'appuyant sur les fondements de la stratégie et des enjeux définis en amont.

Pour mesurer les résultats d'une opération, il conviendra de prévoir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ainsi qu'une procédure de recueil dès le démarrage : élaborer un référentiel de départ (ou état initial : T0).

Les objectifs sont multiples :

- 🌈 Voir se dessiner l'impact des actions mises en œuvre au cours de la programmation,
- 🌈 Analyser les conditions de mise en œuvre du programme LEADER notamment pour expliquer d'éventuels écarts entre les objectifs de développement et les résultats atteints,
- 🌈 Mettre en place un outil à la fois d'information pour les élus et les partenaires et de suivi annuel du programme,
- 🌈 Fournir des données au dispositif d'évaluation régional.

Pour ce faire, le Syndicat du Pays de Maurienne propose un dispositif d'évaluation tiré de l'expérience menée dans le cadre de la première tranche de l'OCM 2010-2014 (Opération Collective de Modernisation) :

- 🌈 **Etape 1 : Elaboration du référentiel de départ (T0) par un prestataire extérieur.**
Pour chaque action seront précisés les objectifs, les indicateurs et les sources de vérification associées. Le mode de recueil des données doit être défini et formalisé de manière pragmatique et accessible. Le référentiel de départ sera élaboré avec des données quantitatives et qualitatives mesurées avant la mise en œuvre des actions.
- 🌈 **Etape 2 : Evaluation en « continu » réalisée en interne (SPM et GAL)**
Au cours des Comités de Programmation les données quantitatives et qualitatives seront recueillies selon les mêmes procédures. Ces données constituent un véritable tableau de bord du programme LEADER et pourront être rapprochées du référentiel de départ et l'écart éventuel mesurera l'impact positif, négatif ou l'absence d'impact, action par action. Un travail de synthèse et d'analyse sera à conduire et permettra de comprendre ces résultats et de proposer, le cas échéant, des actions correctives, complémentaires... pour rectifier la trajectoire prise dans la mise en œuvre du programme.
- 🌈 **Etape 3 : Evaluation finale en interne,** sur la base du renseignement des indicateurs, des entretiens avec les acteurs concernés, permettra de porter un avis sur les résultats, les effets, la pertinence et la cohérence du programme LEADER.
- 🌈 **Etape 4 :** Enfin, au sein du programme LEADER Maurienne, un **bilan annuel** reprenant les différents indicateurs du programme fera l'objet d'une communication en direction des partenaires du programme et du public.

3. Communication et diffusion

Au sein du territoire et avec les autres territoires :

Afin de mobiliser au mieux les acteurs du territoire, de favoriser les échanges avec les autres territoires ou encore de valoriser les opérations réalisées, le GAL Maurienne souhaite mettre en place les actions suivantes :

- 🌈 Des « **journées découvertes** » entre porteurs de projets, élus, membres du comité de programmation et du GAL permettront de faire découvrir aux acteurs du territoire les projets réalisés dans le cadre du programme LEADER.
- 🌈 Des « **réflexions communes** » réunissant élus, membres du Comité de Programmation, personnes référentes sur un sujet donné, pourront être organisées afin de débattre d'une problématique particulière.
- 🌈 Des journées d'accueil et de déplacement intitulées « **échanges entre territoires LEADER** » sont envisagées avec d'autres territoires. Cela permettrait d'échanger avec d'autres GAL sur une thématique particulière à partir de la présentation d'expérimentations du territoire.
- 🌈 Dès le lancement du programme seront édités **des documents d'information** (lettres, bulletins, dépliants, guide du porteur de projet...) à destination de la population locale et des porteurs de projet du territoire pour

présenter le programme LEADER. Pendant le programme, le Syndicat du Pays de Maurienne diffusera de l'information en continu sur son site internet, dans la presse ou encore via la télévision locale.

Les attentes et contributions au Réseau Rural :

Les membres du GAL et en premier lieu ceux du Comité de Programmation, ainsi que l'équipe technique du GAL seront des participants actifs à la vie et aux initiatives développées dans le cadre du Réseau Rural.

Les avantages de cette mise en réseau sont multiples :

- 🌈 Echanges entre GAL et transfert d'expériences,
- 🌈 Confrontation des initiatives lancées par chacun des GAL,
- 🌈 Diffusion auprès des autres GAL des expériences mises en œuvre au sein du GAL du Pays de Maurienne,
- 🌈 Développement de projets de coopération.

Le GAL Maurienne attend donc un appui technique de la part du Réseau Rural pour l'animation et la gestion du programme. L'objectif sera de participer dès le début du programme à des formations/actions, afin d'adopter les bonnes méthodes de travail et d'assurer ainsi le bon fonctionnement du Comité de Programmation, le montage et le suivi des dossiers. De plus, il semble opportun de s'appuyer sur les expériences passées au cours des précédentes programmations LEADER.



BIBLIOGRAPHIE

- (1) Charte de Développement Durable du Pays de Maurienne, septembre 2010
- (2) Tableau de bord économique de la Maurienne, bilan 2013 - CCI Savoie
- (3) Observatoire du tourisme Savoie Mont Blanc – Zoom territoire de Maurienne, 2014
- (4) Etude IMPL, Les fonctionnements socio-économiques du Pays de Maurienne, février 2014 - OPC consultant
- (5) OCM Maurienne – Observatoire des artisans alimentaires de Maurienne 2001 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Savoie
- (6) SCOT Maurienne, identification du foncier stratégique, volet Agricole
- (7) Diagnostic Agricole 2012, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
- (8) Plan stratégique Agricole et de Développement Rural de Maurienne, état des lieux et définition des enjeux – PSADER – Avril 2011



ANNEXES

Annexe 1 : Délibération du Comité Syndical

Annexe 2 : Population par commune du Pays de Maurienne

Annexe 3 : Population par commune du Pays de Maurienne – Périmètre LEADER

Annexe 4 : Compte-rendu de réunion de concertation du 31 juillet 2014

Annexe 5 : Compte-rendu de réunion de concertation du 10 octobre 2014

Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre avec le LEADER Belledonne

Annexe 7 : Lettre d'engagement de Coopération GAL Escarton e Valli Valdesi

Annexe 8 : Plaquette de présentation du GAL Italie

Annexe 9 : Carte du périmètre LEADER

Annexe 10 : Plaquette « La Maurienne le goût et vous »

Annexe 11 : Courrier de relance sur l'intérêt de la candidature au LEADER Maurienne à destination des Communautés de Communes

Annexe 12 : Brochure « Maurienne dans l'Assiette »

Annexe 13 : Plaquette Abattoir de Saint-Etienne-de-Cuines

Annexe 14 : Situation de la Maurienne en Rhône-Alpes